

BULLETIN TRIMESTRIEL
n° 468 - Janvier 2017

Dossiers
d'actualité

Devoir de
mémoire

Reconversion

Informations
pratiques

Se former
en informatique

Vie
de l'Association



ASSOCIATION NATIONALE des OFFICIERS de CARRIERE en RETRAITE

des veuves, veufs et orphelins d'officiers

**Que peut-on attendre de la
prochaine élection présidentielle ?**

Quelle garde nationale ?

Agir auprès des élus pour...

Le soldat de France : un citoyen à part



<http://www.anocr.com>

LE DRAPEAU



Mon cher camarade,

Je vous l'avais annoncé... Aujourd'hui, j'ai décidé de vous écrire quelques mots sur nos couleurs ; celles qui se lèvent avec le jour et se baissent avec le soir qui tombe. Elles rythment le quotidien de nos vies de soldat, là où nous sommes. Dans la simplicité et toujours dans un climat de profond respect.

Jamais, j'en suis certain, il ne vous est venu à l'esprit de considérer que ces marques de respect, apprises au lendemain de votre engagement, étaient exagérées, futiles ou dérisoires. Les égards réservés à ce morceau d'étoffe vous paraissent naturels. Il y a là quelque chose d'instinctif, d'évident.

A l'inverse, quand, d'aventure, certains viennent à manifester de l'hostilité ou du mépris pour notre drapeau, cela vous fait mal. C'est que comme Français et comme soldats nous percevons la richesse de ce qui est contenu dans les plis de notre drapeau : une somme de gloires, d'efforts, de douleurs et de valeurs,

qui ont fait ce que nous sommes et ce qui nous rassemble, aujourd'hui.

Notre drapeau est à la fois signe, symbole et emblème.

Le drapeau est, d'abord, un signe de ralliement. C'est toujours vers lui que tous les regards convergent ; jadis, dans la furieuse mêlée des combats et aujourd'hui, alors qu'on le hisse au sommet du mât. On dit, de nous, militaires, que nous servons « sous les drapeaux ». L'image est belle et elle est juste !

Car ce sont bien nos trois couleurs qui nous embrassent et nous rassemblent. Elles nous relient avec ceux d'entre vous qui, en opérations, l'arborent sur leur tenue. Elles sont le signe visible de notre engagement.

Le drapeau est, ensuite, le symbole de nos valeurs. Deux mots les résument : « Honneur et Patrie ». Ils sont inscrits en lettres d'or dans les plis de chacun de nos emblèmes. La Patrie c'est le « pourquoi » de notre engagement ; l'honneur, c'est le « comment ».

Marchant avec l'honneur, il y a le sens du service, le caractère, le courage, l'abnégation... C'est parce que toutes ces vertus sont rassemblées dans ses plis que le drapeau vient naturellement recouvrir la dépouille de ceux qui ont tout donné pour que vive la France.

Le drapeau est, surtout, l'emblème de notre pays. De la nation tout entière ; de la France dans son ensemble. Il n'est la propriété de personne. Nous l'avons tous en partage.

Françaises et Français ; civils et militaires ; générations passées, présentes et futures. En lui sont réunies la tradition, fruit de nos expériences passées, et la modernité de nos armées qui regardent résolument vers l'avant.

Notre drapeau est tissé du fil des épreuves et des ambitions de notre pays. Quand le pays souffre, il est en berne ; quand le pays exulte, il pavoise rues et monuments. C'est ce qu'il représente que nous saluons.

C'est devant ce qu'il signifie que nous nous inclinons.

Honneur, donc, à nos trois couleurs, où que vous soyez, où que vous serviez.

Le service, justement, sera le thème de ma prochaine lettre...

Fraternellement,

Général d'armée Pierre de Villiers
(Lettre à un jeune engagé) *Ecole militaire, le 25 novembre 2016*

« **L'état militaire** exige en toutes circonstances discipline, loyalisme et esprit de sacrifice.
Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique **méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation.** »
(Art. 1^{er} de la loi portant sur le statut des militaires.)



Le mot du Président

Mes chers camarades,

Nous voici donc en cette nouvelle année qui va nous réserver bien des débats et bien des échéances. Elles nous seront présentées encore une fois comme capitales et risqueront bien de l'être réellement.

Après une année 2016 qui nous a réservé

son lot de surprises, du Brexit à l'élection d'un président des Etats-Unis que personne n'avait vu venir, nos propres **élections présidentielles et législatives sont lourdes d'enjeux de société mais aussi d'enjeux géostratégiques** dans un environnement difficile à imaginer désormais avec toutes ses incertitudes très prégnantes.

Dans ce monde toujours plus dangereux il n'y a peut-être plus de place pour l'attentisme et les demi-mesures.

L'irénisme béat n'y est plus de mise et il nous faut être fort pour mener notre cheminement propre dans un roman national assumé et écrit avec force et conviction mais dans un esprit d'ouverture indispensable.

De même, dans une société mise à mal par des confrontations parfois maladroitement provoquées, **l'action doit se faire prudente bien que déterminée, mais aussi pédagogique.**

Il faut à la France une défense et une sécurité intérieure prioritaires afin d'assurer en tout temps la sécurité de ses citoyens.

Il faut créer, en Europe, un ensemble cohérent, organisé et fort afin de défendre nos intérêts et notre place dans le monde avec beaucoup plus d'efficacité.

Il faut ramener de la sérénité dans nos débats internes et assurer une intégration exigeante mais de qualité à ceux qui se sentent exclus de notre communauté nationale.

Les exigences accumulées sont là, devant nous et ceux qui devront les satisfaire se présentent à nous désormais avec leurs promesses, leurs arrière-pensées mais aussi leur expérience et leurs certitudes, alors réfléchissons et choisissons, car en fin de compte **c'est nous qui serons responsables de notre avenir.**

Alors il me reste à vous souhaiter sagesse réflexion mais aussi détermination à vous engager dans la vie de la cité, c'est désormais une impérieuse nécessité pour tout citoyen responsable.

Je souhaite à chacun d'entre vous une année de bonheur et à notre communauté nationale la sagesse, le courage et la détermination dont nous avons tant besoin.

Le Vice-Amiral (2S) Michel OLHAGARAY - Président de l'ANOCR

Sommaire

Janvier 2017

DOSSIERS D'ACTUALITÉ

QUESTIONNEMENT : QUE PEUT-ON ATTENDRE DE LA PROCHAINE ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE ? 2

QUELLE GARDE NATIONALE ? 3

LE COÛT DES OPÉRATIONS MILITAIRES EN 2016 7

LE SOLDAT DE FRANCE : UN CITOYEN A PART 11

AGIR AUPRÈS DES ÉLUS 14

LE RELIGIEUX AU MOYEN-ORIENT 16

DEVOIR DE MÉMOIRE 21

FEMMES D'OFFICIERS 23

RECONVERSION 25

INFORMATIONS PRATIQUES

BIBLIOGRAPHIE 27

BRÈVES SOCIALES 28

LES DÉCORATIONS 32

SE FORMER EN INFORMATIQUE 33

VIE DE L'ASSOCIATION

COURRIER DES GROUPEMENTS 35

NÉCROLOGIE 43

Pour toute insertion dans le Bulletin, hors Nécrologie, adresser textes et photos à bulletin@anocr.com

Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers

Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080-JO du 8 décembre 1911 page 9814/A

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 juillet 1993 (JO du 17 juillet 1993 page 10075)

Siège social : 15, rue Cler, 75007 Paris

Adresse postale : ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07

Tél. 01.44.18.92.18 - CCP 492 75 R Paris

Courriel : anocr@orange.fr

Site internet : www.anocr.com

Métro : Latour-Maubourg ou École Militaire

Directeur de la publication : Michel Olhagaray

Rédacteur en chef : Jacques Dupré

Comité de rédaction : Jean-Jacques Cahuet,

Daniel Valery, Bernard de Bressy, François Chauvancy,

Jean-Paul Ameilhaud, Thierry Llorca,

Impression : Lavauzelle Graphic

Dépôt légal : Janvier 2017 - ISSN 0762.01 01

Commission paritaire : 0521 G 88248

Tirage : 7933 exemplaires - 4 numéros/an - 3 €/ex

Tarifs cotisation et abonnement : page 31



Questionnement : QUE PEUT-ON ATTENDRE DE LA PROCHAINE ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE ?

Par le général (2S) Daniel VALERY

UN PROJET D'AVENIR INDISPENSABLE

Les profonds bouleversements que connaît notre monde et les lourdes incertitudes qui pèsent sur son avenir donnent à la prochaine élection présidentielle une importance particulière.

La responsabilité première des candidats est de fixer un cap à la Nation, de définir la France qu'ils proposent de construire à moyen et long termes, la France des générations qui nous suivent.

Ce projet d'avenir doit se décliner en objectifs politiques explicites, hiérarchisés et accompagnés des cheminements permettant de les atteindre.

Il ne pourra se limiter à l'expression de vœux pieux et de généralités abstraites. Il devra constituer un guide constant de l'action politique tout au long du quinquennat.

Parmi les objectifs à inclure dans ce projet, les cinq suivants semblent s'imposer en priorité :

– le redressement de la situation intérieure du pays, la sécurité de la population, la justice en particulier sociale, les conditions d'existence des citoyens et surtout le retour à la cohésion nationale délaissée depuis vingt ans et qui requiert une solide formation citoyenne des jeunes ;

– la place de notre pays sur la scène internationale pour la défense de ses intérêts, ce qui implique une politique étrangère ambitieuse, cohérente et pragmatique ;

– une défense à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui et de demain, dans un monde qui reste dominé par les rapports de force, avec, d'une part, une remontée en puissance de notre défense nationale enfermée dans



une capacité d'Opex d'ampleur très limitée et, d'autre part, la construction d'une puissance militaire collective avec les pays européens qui le souhaitent ;

– une autonomie de décision et d'action vis-à-vis des instances auxquelles notre pays reste subordonné (Otan, UE), autonomie qui, seule, permet à la Nation de conserver la maîtrise de son destin ;

– un projet précis de rénovation d'une UE en grande difficulté.

Ces objectifs montrent qu'il est possible de s'engager sur un corpus de projet d'avenir ambitieux et crédible qui sera de nature à redonner au citoyen et aux institutions la confiance dans le redressement de la Nation et à susciter leur adhésion et leur participation active, qui sont les conditions nécessaires de sa réussite.

DES PROBLÈMES À RÉSOUDRE

L'élaboration d'un projet d'avenir crédible suppose que soient remplies les trois conditions suivantes :

– le préalable d'un état des lieux, base indispensable à la pertinence des objectifs qui seront retenus ; cet état des lieux, qui ne s'inscrit pas dans la tradition de notre politique, est à prévoir systématiquement la

dernière année de chaque quinquennat et à confier à un organisme indépendant ;

- la permanence d'une vision prospective qui donne la liberté d'action nécessaire à une politique constructive et évite de se laisser confiné dans le court terme et dans l'immédiateté. Cette exigence implique le recours à la méthode des scénarios qui permet de se préparer aux situations que l'avenir peut nous réserver. Il n'est pas inutile de rappeler que les deux derniers livres blancs sur la défense ont annoncé que le terrorisme constitue la menace la plus probable pour notre pays mais, ayant abandonné le recours aux scénarios, ils n'ont pas su ouvrir la voie à des mesures d'anticipation qui auraient été bien utiles ;

- la cohérence des mesures prises en évitant l'isolement du traitement des politiques sectorielles en prenant en compte les interdépendances de ces différentes politiques sectorielles et la nécessité de les intégrer dans la politique d'ensemble du projet d'avenir ; cette cohérence se trouve mise en cause par un certain éparpillement de mesures ponctuelles.

Au-delà de ces lacunes d'ordre méthodologique, se pose la question de l'adaptation de notre système politique à la conduite de la politique du pays.

La primaire de la droite a donné l'impression d'un débat entre soi, arbitré par un grand jury de journalistes plus ou moins spécialisés, évitant les sujets majeurs dont les cinq objectifs présentés ci-dessus, excluant l'intervention des téléspectateurs et de per-

sonnalités extérieures et se focalisant sur des mesures ponctuelles de court terme qui n'étaient pas de nature à enthousiasmer les auditeurs.

Plus généralement, un certain nombre d'observateurs ont l'impression que le pouvoir politique se trouve confiné dans un cercle étroit rassemblant la haute administration, les responsables politiques et les médias, cercle qui forge la pensée unique et s'oppose à une réflexion politique ouverte.

Manifestement, notre système politique n'est plus à la hauteur de ses responsabilités et doit être remis en cause.

QU'ATTEND-ON DU PROCHAIN PRÉSIDENT ?

Nous attendons du nouveau Président un comportement de visionnaire et de leader avec deux mesures majeures

En premier lieu, l'annonce d'un projet d'avenir de redressement de notre pays et le lancement de la dynamique de reconstruction qu'il requiert.

En second lieu, l'engagement de la remise en cause sans délai du système politique avec le concours de personnalités les plus à même d'apporter des éléments de solution.

Si ces deux mesures ne sont pas prises, nous resterons dans une politique de continuité à courte vue, ce qui, compte tenu de l'évolution prévisible de la conjoncture, devient en fait une politique de renoncement alors que c'est d'une politique de sursaut urgent dont notre Nation a besoin.



QUELLE GARDE NATIONALE ?

Par le général (2S) Jean-Jacques CAHUET

Dans l'émotion des attentats de 2015, le Président de la République a décidé la création d'une Garde Nationale par regroupement et revitalisation des réserves, plus ou moins laissées pour compte depuis la professionnalisation des armées en 1996.

Tandis que le Président exhortait notre jeunesse à s'engager dans la Garde Nationale, son décret de création et d'organisation (n° 2016-1364 du 13 octobre 2016) était publié au JO. Il en fixe le contour organisationnel et définit la structure de direction, chargée de préparer et conduire les poli-



tiques relatives à son fonctionnement et à son emploi.

Dans son article premier, le décret précise que « la garde nationale concourt, le cas échéant par la force des armes, à la défense de la patrie et à la sécurité de la population et de son territoire. Elle contribue aux missions des armées, de la gendarmerie et de la police et est assurée par des volontaires servant au titre d'un contrat d'engagement à servir dans la réserve opérationnelle des forces armées et des formations rattachées et les volontaires de la réserve civile de la police nationale ».

Une structure permanente légère, dirigée actuellement par un officier général nommé pour 2 ans, le secrétariat général de la garde nationale assure le fonctionnement des instances de pilotage (comité directeur, comité de pilotage et conseil consultatif) de la garde nationale. Ce secrétariat peut être chargé par les deux ministres de tutelle de toute question relative à la garde nationale à l'exclusion de l'emploi et de la préparation opérationnels qui relèvent des chaînes opérationnelles concernées.

Ainsi, les armées, la gendarmerie et la police nationales organiseront la garde nationale selon des modalités qui leur seront propres, sachant cependant qu'elles devront être approuvées par le comité directeur, en particulier pour ce qui est de leur interopérabilité face à une crise nécessitant leur emploi. On notera que les pompiers volontaires n'appartiendront pas à la garde nationale.

Les Marins Pompiers de Marseille et la BSPP font partie des forces d'actives.

Pour l'ensemble des forces armées, on retrouvera les deux types d'engagement : renforcements individuels de volontaires ayant souscrit un engagement à servir dans la réserve (RO 1 réserve opérationnelle de 1er niveau) en Etat-Major et UER (Unités élémentaires de réserve) dans les régiments. Les recrutements locaux seront privilégiés pour une meilleure disponibilité et la connaissance de l'environnement des candidats. Naturellement, l'appel aux RO 2 (réserve opérationnelle de 2^e niveau), anciens militaires d'active rappelables dans les 5 ans reste l'apport potentiel principal, dans la mesure où un suivi efficace sera réalisé.

CHEZ NOS ALLIÉS AMÉRICAINS ?

Aux USA, la Garde Nationale est issue des forces populaires provenant des états et ayant permis l'indépendance de la Nation. C'est la seule force armée inscrite dans la constitution. Les forces fédérales ont été créées en vue d'intervenir hors des frontières (US Army, US AF, US Navy et US Marine Corp) d'abord en Europe pour la 1^{re} Guerre mondiale, puis, selon la politique étrangère des USA, dans le monde entier. C'est une véritable armée, organisée en régiments et brigades, qui intervient depuis la guerre du Vietnam sur tous les théâtres d'opérations, en complément des forces fédérales, elle intervient aussi sur le territoire national en cas de catastrophe d'ampleur ou de troubles graves. Les recrutements se font dans les établissements scolaires (cadets) et universitaires, sous forme de contrats donnant lieu à des bourses d'étude. Cette organisation semble difficilement transposable en France.

EN GRANDE-BRETAGNE ?

En Grande-Bretagne, pays le plus aisément comparable au nôtre, tant par le format des armées que par leurs objectifs, la transformation que vit actuellement l'Armée Britannique vise à faire passer les Réserves de 19 000 hommes en 2015 à 30 000 à l'ho-



rizon 2020. En parallèle, l'armée professionnelle serait réduite d'un cinquième entre 2010 et 2020. Les soldats de la Réserve Army (ex-Territorial Army) seraient ainsi des soldats professionnels à temps partiel.

Cependant des difficultés de recrutement sont rencontrées, tant pour l'active que pour la réserve, compte tenu de

l'impact de difficiles campagnes d'Afghanistan et d'Irak et surtout du dynamisme de l'économie.

L'objectif de l'armée de réserve est dans un premier temps de fournir des compléments opérationnels aux unités d'active puis, si le conflit se poursuit, de procéder à des relèves d'unités, voire de grandes unités.

En termes d'organisation, « les unités de la Territorial Army sont dispersées à travers le Royaume-Uni, la plupart dans des unités régulières. Leur rôle est d'aider la société à se tenir informée des forces armées, de promouvoir l'importance de la défense pour la Nation, et ils ont un rôle actif pour la formation de l'Army Cadet Force¹ ».

La plupart des unités de réserve sont organisées à l'intérieur des brigades régionales pour des raisons de facilités administratives et de formation, en fonction de leur situation géographique. Les exceptions à cette règle sont l'Army Medical Services et les forces spéciales.

On constate ainsi le grand intérêt que présente le projet français aux yeux de nos

camarades britanniques. En effet, l'emploi des unités de la réserve britannique semble essentiellement focalisé sur la relève des troupes en OPEX et, si ce n'est leur dispersion territoriale, elles n'ont pas vocation à une intervention intérieure, même si l'expérience du maintien de l'ordre en ULSTER reste vivace, et douloureuse.

AU CANADA

<http://www.army-armee.forces.gc.ca/fr/emplois-carrieres/reserve.page>

La Réserve constitue une composante « à temps partiel » totalement intégrée de l'Armée canadienne. Elle comprend 17 300 réservistes dont 5 000 Rangers alors que l'armée régulière compte un effectif de 22 800 hommes et femmes et 4 100 civils.

Le rôle principal de la Force de réserve consiste à compléter, à maintenir en puissance et à soutenir la Force régulière. Au cours des dernières années, les réservistes ont contribué d'une manière importante aux opérations expéditionnaires (internationales) du Canada et aux opérations au pays.

De nombreux réservistes servent à temps plein au sein des Forces canadiennes dans le cadre de contrats de travail. Depuis l'an 2 000, plus de 4 000 membres de la Première réserve ont été affectés aux opérations des Forces canadiennes en Afghanistan, à Haïti et à d'autres opérations expéditionnaires internationales.

Les réservistes ont participé à de nombreuses opérations au pays. Ils ont notamment :

- assisté à l'extinction des incendies sans précédent en Saskatchewan 2015 ;
- appuyé les Jeux olympiques 2010 de Vancouver ;
- porté secours aux victimes des inondations au Québec et au Manitoba ;
- participé aux mesures de rétablissement à la suite des tempêtes de verglas dans l'est du Canada ;
- combattu les feux de forêt en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique ;

¹.Wikipedia.

- prêté leur assistance lors des opérations de secours suite au passage d'un ouragan à Terre-Neuve-et-Labrador.

De plus, les réservistes contribuent ou participent souvent à des activités culturelles, à des défilés, à des festivals et à d'autres activités publiques dans leurs propres quartiers et des quartiers voisins, partout au Canada.

De nombreux réservistes ont une carrière à temps plein à l'extérieur des Forces canadiennes, où ils occupent une vaste gamme d'emplois civils. D'autres sont étudiants à temps plein².

QUELLE GARDE NATIONALE POUR LA FRANCE ?

Les modalités d'organisation et d'emploi de la garde nationale, même passant de 28 000 actuellement à 40 000 prévue en 2020, ne sont pas modifiées. Le changement majeur réside dans la création du Commandement du théâtre national, qui est l'un des grands commandements opérationnels de l'armée de terre et dont le chef est également le Secrétaire général de la garde nationale.

Aujourd'hui, 450 réservistes sont employés quotidiennement sur le terrain dans le cadre de l'opération SENTINELLE. L'objectif du CEMAT est d'atteindre le nombre de 1 000. Le but des politiques est d'en engager 7 400 en moyenne chaque jour sur le territoire national dès 2017 avec une durée moyenne annuelle de 38 jours contre 20 actuellement. Ce challenge semble difficilement atteignable !

L'avancement des travaux du comité de pilotage, associé aux recrutements réalisés dans les formations locales permettra de développer non seulement une organisation plus efficace, mais aussi un concept d'emploi plus réactif. Les menaces de nouvelles vagues d'attentats pourraient même en accélérer le processus.

En effet, le fait, pour le commandant du théâtre national de disposer, en région parisienne comme en province, d'unités de

réservistes encadrées, formées, entraînées, insérées dans la population et immédiatement disponibles grâce à leur proximité pourrait devenir rapidement un atout majeur dans la lutte contre le terrorisme en complément des forces de sécurité du ministère de l'intérieur (police et gendarmerie). Elles permettraient de sécuriser les zones d'action des unités de sapeurs-pompiers et les convois de médecins et d'ambulances civiles. Elles permettraient surtout, en amont, de recueillir du renseignement opérationnel et d'ambiance au profit des préfets de zones de défense et de départements à travers l'OTIAZD et de conduire les opérations avec une connaissance du terrain précieuse.

Organisation et emploi :

Pour absorber de manière optimale les effectifs de réservistes supplémentaires accordés par le gouvernement, l'Armée de terre a choisi de confier aux régiments d'active la responsabilité de mettre sur pied des compagnies de réserve. Après formation initiale, ces moyens pourront être utilisés dans l'opération SENTINELLE et même, pourquoi pas en OPEX ?

Ces forces peuvent être réquisitionnées par les préfetures en fonction du niveau d'insécurité dans les villes du département, et des plans remis en vigueur et actualisés pour la défense du territoire.

En cas de troubles très graves, les régiments seront les supports de formation de régiments dérivés.

Ce concept d'emploi est en cours d'élaboration au sein des instances de direction de la garde nationale. Toute cette organisation relativement lourde nécessitera d'être évaluée et adaptée à la situation du moment. L'article 10 du décret prévoit fort judicieusement que les neuf premiers articles peuvent être modifiés par décret.

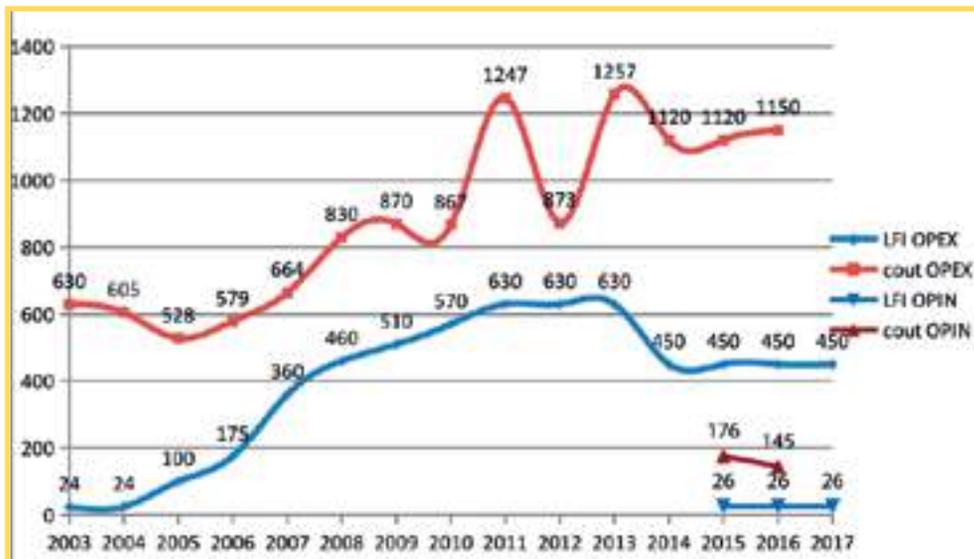


2. <http://www.army-armee.forces.gc.ca/fr/emplois-carrieres/reserve.page>

LE COÛT DES OPÉRATIONS MILITAIRES EN 2016

Par le général (2S) Jean-Jacques CAHUET

En 2016, les opérations militaires auront coûté au minimum 1,15 MM€, sachant que les consommations de munitions de l'opération CHAMMAL sont particulièrement élevées, tant par l'armée de l'air que par les forces d'appui-feu, pour la reprise de MOSSOUL à l'EI. Depuis plusieurs années nous dénonçons ici la sous-évaluation chronique du budget consacré aux OPEX, limité à 450 M€, dans le projet de loi de finances. Pour 2017 le gouvernement a prévu de maintenir ce même montant alors que nous restons engagés dans la lutte contre l'état islamique sous toutes ses formes tant en Afrique qu'au Moyen-Orient.



Ce surcoût est traditionnellement pris en charge en fin d'année par un financement interministériel. Or, fin 2015, ce remboursement n'a été que de 171 M€ ce qui s'est traduit par un financement en interne au ministère de plus de 520 M€ pris sur les équipements dont la vétusté n'est plus à démontrer. Il est fort à craindre qu'il, en soit de même en fin 2016 d'autant plus qu'il faut aussi financer l'opération SENTINELLE sur le territoire national. En effet, SENTINELLE, qui a coûté 176 M€ en 2015 coûtera au moins 145 M€ en 2016 pour un budget initial de 26 M€ seulement. Le budget restera provisionné à 26 M€ pour 2017.

2016 a vu la pérennisation de l'opération SENTINELLE sur le territoire national avec le maintien à un haut niveau de l'effectif engagé (plus de 7 000 en moyenne). Pour

faire face, les armées se sont désengagées de plusieurs OPEX, tout en conservant deux engagements majeurs, d'une part BARKHANE dans la bande Sahélo-Saharienne et d'autre part CHAMMAL en Syrie et en Irak. Ces engagements tant sur le territoire national qu'en Afrique ont été réalisés avec un professionnalisme exemplaire par les mêmes troupes, avec des périodes de remise en condition restreintes, ce qui a eu un impact important sur leurs conditions de vie. Ils illustrent parfaitement le continuum engagement extérieur et territoire national puisqu'il s'agit du même ennemi islamiste. Faisant le plus possible appel aux réservistes, ces engagements ont aussi montré les conditions dans lesquelles la future garde nationale pourrait être employée.

Nous noterons aussi qu'en 2016, la France a perdu en avril trois soldats du 511^e RT, en novembre un sous-officier du 515^e RT au Mali, après explosion d'un IED sur le passage de leur convoi logistique et qu'en juillet trois sous-officiers sont morts en service commandé en Libye. Le ministère n'a pas communiqué sur la perte de trois agents de la DGSE dans le crash d'un avion à Chypre en octobre.

FERMETURE DE SANGARIS

Après les élections réussies fin 2015 puis début 2016, le désengagement de la force SANGARIS se déroule de manière méthodique, par transfert de mission à la MINUSCA, ce qui n'est pas étranger à la remontée de la violence en RCA. Officiellement, l'opération SANGARIS a été déclarée fermée le 3 octobre 2016. Mais la France reste engagée au côté de la MINUSCA avec des drones, des éléments de commandement et des instructeurs au sein de la mission de formation de l'UE (EU TM) et une unité élémentaire de réaction rapide à l'aéroport de M'POKO soit environ 250 militaires.

BARKHANE

Succédant mi-2014 à l'opération SERVAL qui avait stoppé net en 2013 l'avancée des groupes djihadistes de la Libye vers le sud du Mali, l'opération BARKHANE présente, à l'instar de ses adversaires, une nouvelle approche stratégique transfrontalière

dans le cadre institutionnel de coopération régionale du G5 Sahel regroupant 5 pays (la Mauritanie, le Mali, le Niger le Tchad et le Burkina-Faso) dont la France est le partenaire privilégié pour les politiques de développement et la sécurité. Ainsi, la Brigade Sahélo Saharienne, dont le PC se situe à N'Djamena est déployée dans une zone de 5 millions de km² vaste comme 8 fois la France.

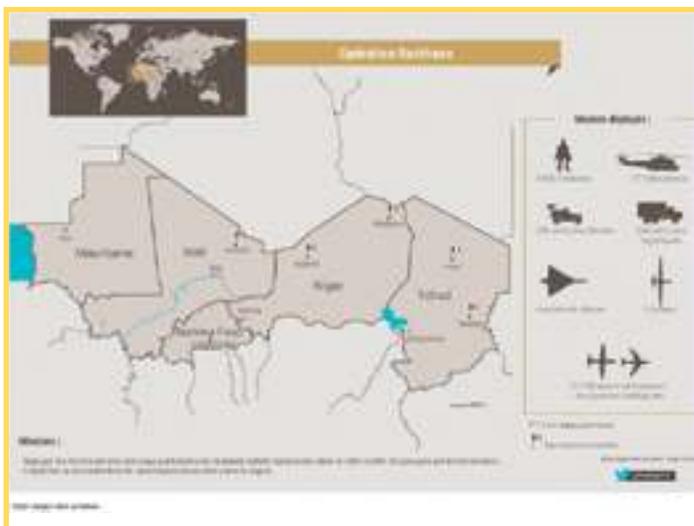
L'opération Barkhane¹ regroupe 3 500 militaires, une vingtaine d'hélicoptères, 200 véhicules de logistique, 200 blindés, 6 avions de chasse, 3 drones, 4 canons CAESAR et une dizaine d'avions de transport.

Ces 3 500 militaires sont répartis sur deux points d'appui permanents à Gao (Mali) et à N'Djamena (Tchad). Ce dispositif n'est pas figé et le commandant de la force pourra faire basculer ses efforts (troupes et moyens) en fonction de la menace à laquelle il sera confronté.

Depuis ces deux points d'appui permanent, des détachements seront déployés sur des bases avancées temporaires (BAT). Ces bases constituent des « plateformes relais » à partir desquels seront conduites les missions, aux côtés des soldats des pays dans lesquels se situent ces bases.

L'emploi de l'ensemble des moyens aériens – hormis les moyens des détachements de l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT), ainsi que les aéronefs des forces spéciales – est planifié depuis Lyon par le JFACC AFCCO (Joint Force Air Component Command – Commandement de la composante air de la force interarmées de l'Afrique centrale et de l'ouest).

En coopération avec les 15 000 hommes de la MINUSMA et les 500 hommes de l'EU TM (dont plus de 200 sont fournis par la France), la BSS a deux missions principales : – appuyer les forces armées des pays partenaires de la BSS dans leurs actions de lutte contre les groupes armés terroristes ;



1. Sources ministère de la Défense.

– contribuer à empêcher la reconstitution de sanctuaires terroristes dans la région.

Les opérations conduites par BARKHANE ont permis de trouver des caches d'armes et de neutraliser des groupes terroristes nombreux.

Ses pertes matérielles sont dues essentiellement aux IED sur les convois logistiques (VAB, PPT, PVP), aux accidents routiers et aériens, et à l'usure accentuée des matériels due à des conditions d'emploi et aux distances.

CHAMMAL

Lancée en septembre 2014, l'opération CHAMMAL, en coopération avec nos alliés dans la région, a pour objectif d'apporter un soutien aérien (renseignement, frappes planifiées et d'opportunité) aux forces armées irakiennes pour la reconquête de leur territoire conquis par l'état islamique en 2013. Elle est juridiquement soutenue par le demande du gouvernement irakien et la résolution 2170 du 15 août 2014 de l'ONU.

Depuis mi-2016 après l'attentat de Nice, elle exerce aussi ses missions aériennes en territoire syrien. La France a déployé une batterie d'artillerie CAESAR à 4 pièces en appui direct des troupes terrestres irakiennes. En dehors des forces spéciales, les troupes à terre constituent deux task forces, l'une chargée de la formation à l'académie militaire de Bagdad, l'autre forme les

cadres d'une division d'infanterie de l'armée irakienne.

En outre, la mission du GAN Charles de Gaulle a été prolongée jusqu'à mi-décembre 2016 en Méditerranée orientale. Ainsi, CHAMMAL permet-elle à la France de participer à la reconquête de Mossoul, puis demain de Raqqa.

En deux ans, l'aviation française a largué plus de 1 600 bombes sur daesh imposant un complément budgétaire de 80 M€ pour reconstituer les stocks de munitions en 2017. Près de 4 500 hommes sont déployés au sein de l'opération CHAMMAL,

AUTRES OPÉRATIONS

Les autres opérations (ATALANTE, DAMAN, CORYMBE) n'ont pas subi de changements majeurs.

SENTINELLE

Remonté à son plus haut niveau après les attentats de novembre 2015, soit 10 000 hommes, l'organisation de l'opération SENTINELLE a été revue dans l'espace et dans le temps. Une réserve de 3 000 hommes est désormais instituée permettant des plages de repos indispensables pour des hommes qui peuvent passer plus de 180 jours hors de leur garnison, mais aussi des entraînements adaptés aux scénarios d'emploi sur le territoire national. A un dispositif statique, certes sécurisant pour les bénéficiaires, mais sans plus-value opérationnelle, un système moins prévisible de patrouilles dans des zones de responsabilité d'une part et d'adaptation selon les événements (sportifs, festifs, commémoratifs) a été adopté. Ainsi, l'EURO 2016 de football de l'été 2016 a-t-il fait l'objet d'une remontée des effectifs engagés, de même que le 14 juillet, tout particulièrement après l'attentat de Nice.

Aujourd'hui environ 7 000 hommes sont déployés pour la moitié en Ile-de-France, le reste en province. Compte tenu de la pérennisation de cette opération, des locaux plus décentes ont été construits, des véhicules spécifiques ont été acquis. Cependant, les règles d'engagement restent inchangées



(légitime défense), même si la coordination avec les autres forces de sécurité a été largement améliorée depuis les attentats de 2015. La médaille de la protection militaire du territoire a été instituée en 2016 et leurs indemnités ont été ajustées et réévaluées pour le budget 2017.

En 2016 sont parus les textes instituant la Garde Nationale sur la base des réservistes opérationnels actuels. L'objectif est de passer de 28 000 en 2015 (31 000 actuellement) à 40 000 fin 2018, auxquels s'ajouteront les 44 000 de la Gendarmerie et de la Police. Ils se traduisent en termes budgétaires par un effort important pour le ministère de la défense passant de 70 M€ en 2016 à 156 M€ en 2017 auxquels s'ajoutent 21 M€ hors titre II pour les équipements. A noter qu'un effort supplémentaire de l'ordre de 100 M€ est attribué au Ministère de l'intérieur. En 2019, le ministère de la Défense devrait attribuer 220 M€ au budget de la Garde Nationale qui recevrait au total 311 M€ avec la dotation du Ministère de l'intérieur. Est-ce suffisant compte tenu des enjeux ?

CONCLUSION

Alors que 2016 a vu un surcoût des OPEX de 700 M€ par rapport aux 450 M€ initialement prévus, et que SENTINELLE qui avait été budgétée à 26 M€ aura coûté au moins 145 M€, le surcoût des opérations militaires de 2016 aura été de l'ordre de 830 M€ selon le ministre M. Le Drian, soit un coût total des opérations de 1280 M€. En théorie, un financement interministériel de fin d'année devrait combler l'écart. Or, fin 2015, cet écart n'a été comblé qu'à hauteur de 171 M€ par des retours de cessions laissant une facture de près de 600 M€ au budget de la Défense.

En outre, il est extrêmement difficile d'évaluer les coûts liés aux destructions de matériels et de réparation des dommages de guerre qui sont réalisés dans un délai bien supérieur à l'année budgétaire, même si une structure comme la SIMMT a réalisé des progrès importants dans l'évaluation patrimoniale.

2016 a vu la clôture de l'opération SANGARIS, programmée depuis les élections en Centrafrique. Pour 2017, il est bien difficile d'imaginer quelles pourraient être les opérations à conduire par nos armées. En effet, avec la probable défaite de l'EI en Irak et en Syrie, il est possible que la zone de conflit se déplace une nouvelle fois sur le territoire africain avec intensification des actions terroristes. Le pire serait qu'elle s'implante de manière plus intensive sur le territoire européen voire national tandis que la Garde Nationale n'a pas encore atteint son régime nominal.

Il y a un risque de voir une fin de l'année 2016 encore plus catastrophique compte tenu des gels de crédits déjà décidés par Bercy, le DGA a ainsi attiré l'attention des parlementaires sur une rupture imminente des paiements aux industriels. On peut noter que le PLF 2017 confirme la stabilisation des ressources à 1,77 % du PIB, pensions incluses. Des reports ou annulations de crédits rendraient le démarrage de l'année 2017 plutôt cahotique. Il faudra avant tout que le commandement évite que ces tribulations puissent avoir une incidence sur les opérations en cours et sur la condition du personnel.



LE SOLDAT DE FRANCE : UN CITOYEN A PART

Par le général (2S) Jean THEVENY

Le militaire de la République française ne ressemble pas à ses concitoyens, en particulier pour ce qui concerne l'exercice de certaines libertés. Cette caractéristique est aujourd'hui ressentie de façon négative par quelques camarades alors que la situation sécuritaire et sociale du pays se dégrade à grands pas. C'est un problème important et complexe que je me garderai de traiter avec des certitudes, me limitant à exposer mon point de vue qui n'engage que son auteur.

En premier lieu, il convient de différencier de façon radicale les militaires d'active et les retraités qui ont rejoint, juridiquement, la masse des citoyens ordinaires. Le militaire d'active est soumis au statut général des militaires, inclus au code de la défense, que je considère comme une loi fondamentale de la République ; toute personne qui rejoint les rangs de l'armée française s'engage implicitement à respecter cette loi et, pour le soldat, l'engagement moral n'est pas un vain mot.

Ce statut, dans son article L 4111-1, exige **la neutralité**. Etant donné que nul homme n'est absolument neutre dans ses convictions, les articles suivants précisent le concept : chacun est libre de croire à ce qu'il veut à la condition essentielle de ne l'exprimer qu'en dehors du service et avec réserve. Cela signifie par exemple que le militaire qui n'apprécie pas une loi votée ne peut en aucun cas le clamer sur la place d'Armes ou sur la passerelle et qu'il ne doit pas manifester son mécontentement en lançant des pavés contre les hôpitaux publics. En revanche, il peut développer ses thèses lors des conversations de comptoir et en privé.

Pour ceux qui ne sont pas familiers avec les abstractions, la loi détaille les interdits : discrétion absolue pour tout ce qui concerne le service, restriction ou interdiction de la

communication médiatique, prohibition de l'adhésion à un parti politique (suspendue avec l'état militaire lorsqu'on se présente à une élection), pas de droit de grève et pas de constitution de groupements syndicaux (mais création des associations professionnelles nationales militaires loi de 1901). Voilà des règles qui peuvent agacer un métallurgiste ou un enseignant, persuadés que leurs existences sont liées au droit de grève et de manifestation, ou au moins à une absolue liberté d'expression qui leur permet à l'occasion d'ânonner des slogans syndicaux devant les caméras dans le but de discréditer le patron, l'inspecteur d'académie ou le gouvernement. Le militaire d'active peut-il souffrir de ces interdictions ?

Pour ma part, je consacre ma retraite à l'activité de journaliste écrivain en toute indépendance, ce qui m'offre un espace de liberté idéal. Ceci m'a permis de constater que ce qu'on nomme liberté demeure un concept fort étroit, pour ne pas dire illusoire dans la société civile et notamment dans les rédactions de journaux, les centrales syndicales ou les partis politiques. Partout, on rencontre des petits chefs, élus ou pas, qui n'hésitent jamais à taper sur les doigts des subordonnés lorsque ces derniers s'éloignent de la ligne éditoriale, sociale





ou politique qu'ils entendent imposer. Les éclats publics qui émaillent en permanence la vie de ces institutions en rendent compte et je n'ai jamais adhéré à aucune, bien que tout à fait libre.

Cette expérience m'a permis également de comprendre que c'est à l'armée où j'ai joui de la plus complète liberté : au lieu de m'exciter en vain devant les caméras, j'ai toujours pu développer calmement mes thèses professionnelles à l'intention de mes chefs qui en ont tenu compte ou pas. C'est toute la différence entre collaborer et subir. Plus grave encore, les institutions susnommées dégradent en permanence leur mission pour des raisons strictement personnelles ou corporatistes : la ligne éditoriale d'un journal sélectionne les informations, ce qui dénature l'information ; des syndicats défendent non les petits employés mais les conducteurs de trains qui perçoivent des salaires supérieurs à de nombreux officiers pour un temps de travail ridicule, mais ils peuvent bloquer le pays ; enfin tous les partis politiques ne sont que champs de batailles qui opposent les ténors qui tentent de privilégier leur carrière, oubliant les grands principes exposés par le dogme. Et malheur à celui qui ose s'en offusquer !

Mais tout ceci ne répond pas aux camarades d'active qui désirent sincèrement améliorer notre pays en intervenant directement auprès des électeurs. Il n'est pas question de douter un instant de leur sincérité et

même, il n'est pas interdit de penser que l'esprit militaire, empreint d'honneur et de désintéressement, pourrait imprimer un effet bénéfique à la vie publique. Pourtant, les obstacles à prévoir sont nombreux.

Tout d'abord, seul, on ne peut rien faire sans passer par la case scandale : pas de temps d'antenne, pas de publications. Il est donc nécessaire de rejoindre ou de créer un parti ; mais dans ce cas, qu'est-ce qui permettrait d'espérer faire mieux que les autres ? J'ai entendu qu'un général songeait à se présenter aux prochaines élections présidentielles ; je n'ai pas pu retenir son nom qui n'apparaît nulle part, écrasé d'avance par les politiciens professionnels.

Ensuite, la magistrature politique ou administrative élue exige un investissement total. Que resterait-il alors de militaire chez un député ou un maire d'une importante agglomération ? Il semble que le choix s'impose, choix qui peut également attendre l'heure de la retraite qui peut survenir très tôt si on le désire.

Surtout, on ne doit jamais oublier que le statut général concerne tous les militaires. Si on ouvre les vannes, il est évident qu'un torrent finira tôt ou tard par raser l'édifice. Lors des récentes manifestations parisiennes, on pouvait voir un groupe d'homme qui arborait cette pancarte : « je suis policier et je suis contre les violences d'Etat ». Il s'agissait de membres policiers de la CGT, certes (encore) minoritaires. Que penserez-vous lorsque vous verrez défiler des soldats qui brandissent publiquement : « non à la guerre au Sahel » ou tout autre critique politique ou corporatiste ? Quelle sera votre réaction lorsque votre unité refusera de marcher pour cause de grève ? Certaines armées européennes en sont là et les libertaires français et européens, déconcertés par la cohésion de notre armée, tentent d'y inoculer le virus syndical.

En fait, ce problème concerne au premier chef les officiers qui détiennent les plus hauts commandements, qui sont en permanence confrontés au pouvoir politique

central et qui ne peuvent librement agir lorsqu'ils sont opposés aux décisions qu'on leur impose. On doit noter que cette occurrence concerne tous les hauts fonctionnaires qui ont en charge une puissante administration et qui doivent se soumettre ou se démettre.

Autre point important : la politique constitue un exercice périlleux et irrationnel. Lorsqu'au nom d'une interprétation grotesque et suicidaire des droits de l'homme le gouvernement refuse d'intervenir contre un ennemi intérieur identifié, exposant ainsi délibérément les institutions de l'État et la population, une large majorité applaudit, et pas seulement dans les rangs de la gauche. En revanche, lorsque le même gouvernement tente de limiter la distribution de richesses qui n'existent pas et de modifier timidement le code du travail dans le but de créer plus de richesses, il déclenche une guerre civile menée comme il se doit par l'extrême gauche mais approuvée béatement par une majorité dont le plus grand nombre n'a pas lu un seul article de la proposition de loi. Cherchez l'erreur.

Enfin, l'exercice politique impose un choix qui range automatiquement celui qui s'y livre dans un camp. Un orateur pourra clamer tous les jours qu'il se situe dans le centre du centre, ses options, ses pensées, son origine sociale, sa formation, son emploi vont concourir pour que la presse lui tisse une étiquette sur mesure et le range sur une étagère bien déterminée. Dans ce contexte, si un militaire se lance dans la bataille, non seulement il sera classé mais c'est toute l'armée qui ira, de facto, rejoindre un camp politique. Comment, dans ces conditions, pourra-t-elle prétendre constituer le bouclier de la nation ? A cet égard, le général de Gaulle constitue un contre-exemple. En dépit de son action durant l'occupation et de sa conduite à la libération, la gauche n'a pas manqué de l'attaquer en 58 et après dans le but de le discréditer comme infâme militaire évidemment liberticide. Mais l'opinion, fatiguée par la guerre d'Algérie n'a pas suivi,

et la révolte d'une partie de l'armée lui a provisoirement assuré une légitimité qui n'a pas dépassé la décennie.

Le lecteur qui a eu le courage de poursuivre jusqu'à cette ligne aura probablement constaté que l'auteur est partisan des dispositions actuelles du statut général pour ce qui concerne la limitation de l'expression des droits ordinaires accordés aux citoyens. C'est que pour moi, le militaire n'est pas un citoyen ordinaire : j'ai toujours considéré mon engagement comme une vocation et les grades d'officier comme un sacerdoce. Ces mots pourront paraître forts, pourtant ils correspondent à une réalité et, loin de me considérer comme un citoyen dévalorisé, je suis fier d'avoir participé à une aventure qui élève l'homme au-dessus des contingences dérisoires et parfois peu exemplaires qui sont offertes par la société civile. L'institution militaire est garante de la défense de notre France et toute modification en profondeur de ses acquis exige au moins une réflexion approfondie.



AGIR AUPRÈS DES ÉLUS POUR MIEUX S'ENGAGER DANS LA PROTECTION DES POPULATIONS

Par le Général (2S) François CHAUVANCY

Blog : <http://chauvancy.blog.lemonde.fr> - Mail : fchauvancy@aol.com

Agir auprès des élus dans le domaine de la sécurité nationale et en particulier pour protéger nos populations peut devenir un objectif des associations patriotiques et donc de l'ANOCR. Cependant, cela était déjà leur rôle hier. Pourquoi rappeler cette évidence d'une action d'influence auprès des élus ? Ce qui a profondément changé est le contexte sécuritaire. Il conduit le citoyen à être plus responsable de sa sécurité. Or, peu de possibilités lui sont offertes dans ce cadre. L'ANOCR peut contribuer à cette nouvelle responsabilité de protection qu'attend le citoyen, acteur ou bénéficiaire.

LA SÉCURITÉ NATIONALE, UN SUJET DE PRÉOCCUPATION RÉHABILITÉ AUPRÈS DES CITOYENS

En effet, de quoi parle-t-on lorsqu'on évoque la sécurité ? Jusqu'à présent, le citoyen percevait sa sécurité au quotidien face aux malfrats sinon même aux incivilités, expression même d'une violence non physique qui agresse les libertés individuelles de chacun. Année après année, dans un monde supposé harmonieux, pacifié, ou voulu comme tel par une partie de la société, le citoyen a fini par accepter cet environnement social, dégradé, anxiogène, où la notion de sécurité personnelle a fini par laisser la place à l'insécurité au quotidien, au voyou.

S'ajoute la méfiance du corps social envers les administrations et le sentiment qu'elles ne pourront pas répondre aux catastrophes les plus diverses alors que le monde moderne devrait être plus sûr : le dérèglement climatique qui englobe inondations, tempêtes, crises migratoires, les risques nucléaires, sanitaires, industriels...



La guerre enfin est revenue avec cet ennemi extérieur puis intérieur qui est apparu avec la menace des salafistes djihadistes. Une partie de la société, qui anesthésiait la population et lui proposait un monde utopique bien éloignée de la réalité vécue par la grande majorité des citoyens, a été confrontée malgré ses convictions à une menace concrète, extrême, violente, fanatique au point d'établir puis de renouveler pendant des mois l'état d'urgence.

Cette faiblesse révélée de l'Etat a été révélée en particulier par cet appel aux réservistes à l'été 2016 et cette découverte qu'ils n'étaient vraiment disponibles et suffisamment nombreux, symbole de cet aveuglement existant depuis des années, quel que soit le gouvernement mais peut-être aussi de la volonté de ne pas permettre aux citoyens d'être responsables d'une partie de leur sécurité, de la volonté enfin de considérer que l'esprit de défense était dépassé même s'il était évoqué dans les « Livre blanc » pour se donner bonne conscience.

Il est indéniable que les services de l'Etat ne sont plus en mesure d'assurer la protection de toute la population, des infrastruc-



tures¹ et suscitent cette demande. Le citoyen doute donc de l'État, de sa capacité à le protéger contre tous les risques et toutes les menaces. Il attend d'être protégé car il a « délégué » plus

ou moins volontairement ce besoin élémentaire.

Ce contexte anxiogène, ce besoin aussi de protection face aux incertitudes politiques, environnementales, rendent l'élu et le citoyen perméable à l'esprit de défense que l'un et l'autre doivent acquérir pour assurer dans la cité une concorde indissociable de l'existence d'une sécurité intérieure réelle.

RÉORIENTER L'ESPRIT DE DÉFENSE VERS L'ACTION LOCALE DE PROTECTION CIVILE

Les associations patriotiques comme l'ANOCR, dans le cadre des objectifs associatifs qui les caractérisent, peuvent aider à ce renouveau citoyen en particulier en agissant auprès des élus afin de démultiplier cette action de développement de l'esprit de défense au niveau local.

Pour la réappropriation de cette responsabilité de sécurité, l'élu doit être convaincu que cela le concerne non seulement de près mais aussi de loin parce que ses électeurs attendent de lui ce rôle de protection, au contact et dans la durée.

De même, l'éducation nationale, les communes, les entreprises, acteurs de la société civile, sont concernées. Elles doivent à la fois être préparées sinon formées à faire face mais aussi à sensibiliser et à former leurs administrés ou leurs salariés. Ces acteurs de la société civile ne se sentent concernés ou ne se sentiront concernés qu'en cas de crise grave. Les associations ont alors un vrai rôle de sensibilisation et d'information.

1. Lire aussi le bulletin d'octobre 2016, « Se réapproprier la sécurité nationale en tant que citoyen(ne) ».

Or, ces questions de sécurité même si elles dépendent de l'intérêt de l'élu, de l'importance de sa commune, des moyens qu'elle est capable de consacrer à cette mission de protection, imposent une sensibilisation, des explications, des ressources humaines compétentes. Les associations patriotiques pourraient contribuer à cet effort mais reconnaissons que leur action se limite bien souvent à participer à toutes les commémorations, à promouvoir le devoir de mémoire, certes nécessaire, et à se retrouver entre membres, en évitant bien souvent de travailler ensemble sur des projets concernant la société « active ».

UNE ORIENTATION POSSIBLE : SE MISSIONNER DANS LA PROTECTION DE LA POPULATION

Constatons que, dans la plupart des cas, la tranche d'âge des 35 – 60 ans ne peut pas être mobilisée aujourd'hui pour la sauvegarde de la communauté nationale. Sauf pour ceux qui ont eu une activité dans la réserve avant cet âge, aucune structure active ne permet de servir la collectivité dans le domaine de la sécurité. Seules les associations pourraient donner un cadre structuré à cet engagement.

Je citerai cet exemple à nouveau qui se situe dans l'Essonne, l'association des volontaires de la défense et de la protection civile (VDPC). Organisation loi 1901, elle agit au profit et à la demande de la cellule de crise de la préfecture. Sa force repose sur le bénévolat et accroît l'efficacité de la préfecture au contact des élus locaux en les informant, en les aidant dans la conception des plans de sauvegarde communaux pour la protection des populations, sinon dans la création de réserves communales, là où cela est nécessaire, comme cela est prévu dans le code de la sécurité intérieure.



Le rôle de l'ANOCR peut alors s'avérer déterminant et permettre le développement d'association dérivée et dédiée à la protection des populations au niveau des départements. L'ANOCR est en effet régie par des statuts qui lui donnent sa raison d'être mais, avec d'autres associations, elle pourrait soutenir logiquement ces associations de défense et de protection civile. En effet, l'ANOCR présente des caractères indéniables de légitimité, du service de l'Etat et de l'engagement car elle rassemble un grand nombre d'anciens officiers ayant appartenu aux différentes armées, directions et services, formés aux questions de sécurité, s'appuyant sur l'engagement connu de ses membres.

Elle apporterait une ressource humaine qui manque à l'administration et manquera encore vraisemblablement à terme. Le bénévolat qu'il faudra aussi savoir récompenser sera requis. Le statut en cours de rédaction du bénévole volontaire devait y contribuer.

L'ANOCR pourrait donc apporter à travers ses groupements dans les départements où ils sont présents une aide précieuse dans la sensibilisation, la formation éventuellement, dans le cadre de la protection de nos populations au niveau des préfetures et des communes.

POUR CONCLURE

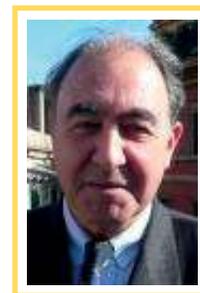
Cette réappropriation citoyenne construit un nouvel esprit de défense qui privilégie l'investissement dans la protection des citoyens et la reconstruction d'un lien citoyen et social vrai, neutre qui implique le citoyen, la commune, l'administration dans l'objectif de servir son environnement local. Enfin, se préparer à agir ensemble face à une crise est le meilleur ciment du groupe et donc de la nation. Cela, les membres de l'ANOCR et de la communauté militaire le savent bien. Ils doivent alors diffuser cette aptitude à faire face collectivement aux crises les plus diverses.

LE RELIGIEUX AU MOYEN-ORIENT

Par M. Yves GAZZO

*Membre de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer
Ambassadeur de l'Ordre de Malte auprès de l'Union européenne
Ancien ambassadeur de l'Ordre souverain de Malte à Chypre
et de l'UE en Jordanie, au Yémen, aux Philippines,
en Éthiopie et auprès du Saint-Siège,
Chevalier de l'Ordre souverain de Malte*

Conseiller Méditerranée du Grand chancelier de l'Ordre souverain de Malte



LE RELIGIEUX, ÉLÉMENT INCONTOURNABLE DANS TOUT RÈGLEMENT POLITIQUE AU MOYEN-ORIENT

L'Occident en général et l'Europe depuis 1945 continuent contre vents et marées à s'arc-bouter sur le principe généreux de la déclaration des droits de l'homme de l'ONU et sur la convention européenne des droits de l'homme du Conseil de l'Europe ; l'objectif in fine de ces documents consistait à banir la guerre et d'assurer à chaque individu

de cette planète, un espace de liberté garanti quelle que soit sa race, sa religion, son sexe, sa langue, son ou ses opinions politiques, etc. Cette vision du monde idéal a commencé à être battue en brèche par les pays qui voyaient là, soit une prolongation d'une domination occidentale par des moyens « soft » (cf. les conditionnalités « good governance » des prêts de la Banque Mondiale ou des dons du Fonds Européen de Développement : la dimension démocratique dans le pays aidé fait partie des critères d'attribution ou non

du prêt ou du don par ces organismes multilatéraux) soit in fine une négation de leurs valeurs spécifiques (les « valeurs asiatiques », au nombre de cinq, souvent empruntées au Confucianisme ; ces valeurs ont permis de mieux faire accepter l'autoritarisme politique dans le but de stimuler le rattrapage économique asiatique par rapport au monde occidental ; parmi ces principes, la nation prime sur la communauté, la société sur l'individu, la recherche du consensus et celle de l'harmonie sociale et religieuse l'adhésion de communautés séparées par la religion, l'origine ethnique, voire les inégalités sociales, ainsi tout pourra être obtenu par le biais de ces cinq valeurs. (cf. Yves Gazzo « l'ASEAN asiatype 2000 »). Du côté occidental, la décolonisation couplée avec les « 30 glorieuses » pouvaient laisser penser que l'on touchait enfin à la « fin de l'histoire ». Pourtant des nuages annonciateurs de troubles se faisaient de plus en plus pressants que ce soit la guerre en Tchétchénie, dans le Caucase russe, la guerre des Balkans, voire l'intégration délicate des pays d'Europe Centrale dans l'UE, certains d'entre eux ayant en leur sein des communautés importantes mal intégrées (« roms » en Hongrie et en Roumanie, minorité musulmane en Bulgarie, russe dans les États Baltes, etc.) Cette « cécité » voulue sur les mondes autres avec en plus l'obsession de l'exportation de la démocratie supposée faire le bonheur de tous les habitants de la planète, ont conduit à sous-estimer gravement les réalités sociologiques de ces autres mondes et pis encore, prendre de plein fouet une fin de non-recevoir d'une bonne partie de ces populations non occidentales.

LE MOYEN-ORIENT, « UNE MAJORITÉ DE MINORITÉS »

C'est à partir de ce constat que le Général de Gaulle fustigeait le « diplomate occidental ou ottoman allant dans l'Orient compliqué avec des idées simples (Y. Gazzo, version originale n° 7 avril 1998 - « the Middle East : is peace possible ? »). Cette complexité n'est pas surprenante dès lors que l'on se remémore que c'est dans cet endroit de la planète

qu'ont éclos les trois grands monothéismes et plus récemment, que des idéologies ont été inventées ou réinventées : l'Ottomanisme, l'anti-colonialisme, le nationalisme arabe, le socialisme arabe de Nasser, le fondamentalisme, etc. Dans ce contexte, la région tolère mal toute hégémonie extérieure, une fois libérée du joug ottoman qui allait finalement se défaire à la fin de la première guerre mondiale, après une agonie commencée au 19^e siècle ; cette fin de règne s'accompagna de malheurs fomentés par les Ottomans tels que les conflits entre Druzes et Maronites au Liban entre 1840 et 1860, le tristement célèbre génocide des Arméniens, voire le retournement de certaines dispositions de traités celui de Sèvres en 1920 reconnaissant un état kurde, celui de Lausanne en 1923, revenant sur ce droit des kurdes à disposer d'un état.

Les puissances coloniales qui ont construit sur les décombres de l'Empire Ottoman des états nations à l'occidentale, la France et le Royaume-Uni en ont fait l'amère expérience : la France avec son mandat sur la Syrie et le Liban et ses tentatives d'équilibrer le poids des différentes communautés religieuses dans chacun des deux pays, son choix de s'appuyer sur la minorité Alaouite (chiite) qui constituera le noyau dur de l'armée syrienne et qui, de fait, deviendra le garant, avec une main de fer, de la stabilité du nouvel Etat ; les Britanniques qui devront concéder la création d'un état juif tout en créant un nouveau royaume, celui des Hachémites de Jordanie, chassés de la Mecque, où la famille hachémite en était le « Sharif », par les Wahhabites ; les royaumes d'Egypte ou d'Irak quant à eux, auront une durée de vie éphémère et les têtes couronnées seront remplacées par des hommes forts issus de l'armée...

Ces régimes autoritaires ont été déterminants, qu'on le veuille ou non, pour maintenir les différentes communautés dans un certain 'vivre ensemble' ou côte à côte à défaut car les communautés sont nombreuses et s'identifient le plus souvent à une religion ou à l'un de ses courants.

Si l'on prend l'Islam, il est divisé en trois grandes branches, les Sunnites largement majoritaires, les Chiites et enfin les Kharijites, minorité surtout présente en Afrique du Nord. Cependant, au sein du Sunnisme on distingue quatre écoles dont celle fondamentaliste, des Wahhabites, les Hanafites présents en Turquie et en Asie Centrale, les Malékites, en Afrique septentrionale et occidentale et les Chafiites en Egypte et dans l'Océan Indien et enfin des confréries comme le soufisme, les frères musulmans, les salafistes, etc. et figurent tous dans ce spectre Sunnite.

Les Chiites quant à eux se répartissent en trois écoles : les Zaydites, les Duodécimains et les Ismaéliens. Le monde Chrétien au Moyen Orient n'est pas moins divisé puisque l'on compte plus de dix églises entre les Melkites ou Grecs Orthodoxes et la branche ralliée à Rome, les Grecs Catholiques ; les Nestoriens et les Chaldéens Catholiques, les Syriens Orthodoxes, les Jacobites et les Syriaques ou Syriens Catholiques, les Coptes d'Egypte partagés entre un patriarcat copte orthodoxe et un autre copte catholique, l'église arménienne qui comporte également une branche catholique et enfin celle des Maronites ; il convient d'ajouter à ce panorama d'une part la Communauté Latine directement rattachée à Rome et enfin les églises protestantes qui se sont multipliées dans la foulée de l'établissement du collège protestant syrien de Beyrouth au XIX^e siècle.

Dans ce monde complexe, il va de soi que si quelque puissance extérieure souhaitait intervenir il lui faudrait soit utiliser la force brutale sachant que son effet sera temporaire soit essayer de comprendre le processus de décision, d'alliances, de changement d'alliances afin d'essayer d'y distiller ses messages et d'y imprégner sa marque. Un point fondamental est la lecture par les populations locales du « message » porté par les puissances extérieures, or ce message s'est de plus en plus réduit à marteler à l'envi l'objectif d'un monde irrigué par une fibre démocratique universelle, en souhaitant le départ de « dictateurs » (Moubarak, Ben Ali, Bashar el Assad et son père encore plus cruel, Qad-

dafi, voire Saddam Hussein lorsqu'il était utile au « containment » de l'Iran de Khomeini) un temps courtisés par ces mêmes puissances extérieures, ce qui a contribué à brouiller le message originel voire à le décrédibiliser et ce, dans une région à la recherche d'un mieux-être économique et social.

UNE RÉPONSE SIMPLISTE À UNE SITUATION COMPLEXE

Une personne étrangère à la problématique de la région aura du mal à comprendre pourquoi à l'époque, le royaume conservateur d'Arabie Saoudite soutenait le Sud Yémen communiste mais d'obédience Sunnite, contre le Nord Yémen conservateur mais d'obédience Chiite. Ce fut le même cas de figure entre les leaders du même parti « baas » mais ennemis, Assad le syrien mais Chiite et Saddam Hussein l'irakien Sunnite. Le souvenir de l'histoire joue aussi son rôle, les Chrétiens d'Orient étant parfois perçus, et à tort, comme les relais des puissances occidentales et du Vatican. Ce fut le cas en Irak où, la guerre visant à faire chuter Saddam Hussein, a entraîné une vague de persécutions et de départ de cette très vieille communauté de chrétiens réduite à sa plus simple expression (l'arrestation de Saddam Hussein, extrait de sa cache de façon brutale et humiliante a beaucoup choqué le monde arabe, chrétiens inclus ; là aussi le message a été interprété différemment selon le camp où on se place et le même scénario se produit en Syrie! Le conflit israélo-palestinien contribue également au désordre régional et au doute quant à la bonne foi des occidentaux lorsqu'ils traitent le conflit et proposent des solutions (droits de l'homme, non-respect des accords par Israël, des résolutions des Nations Unies comme la 248, sur le retour aux frontières de 1967, la non-ratification par Israël du traité de non-prolifération nucléaire, etc. et plus près de nous, les accords d'Oslo de 1993 et surtout l'assassinat d'Yitzhak Rabin qui militait sincèrement pour la paix). En marge de conférences que je donnais à Alger en 2008, j'ai eu l'occasion de rencontrer le secrétaire général du gouver-

nement algérien et au cours de notre entretien j'ai évoqué le dossier UPM (Union pour la Méditerranée) cher à Nicolas Sarkozy ; le secrétaire général fut très net car pour lui il n'y aura pas d'avancée possible tant que le dossier israélo-palestinien ne sera pas soldé.

Or la diplomatie occidentale et la française en particulier, a effectué une conversion «droits de l'homme» et en fait, depuis Hubert Védrine et Alain Juppé, la France n'a connu que des ministres des affaires étrangères transparents ou se comportant comme s'ils étaient à la tête d'une ONG, remuants mais sans vision politique. Le drame a été qu'ils ont utilisé leur pouvoir pour nommer des ambassadeurs de la même engeance (cas de la Syrie par exemple, avec la nomination d'un ex-urgentiste au poste délicat d'ambassadeur à Damas là où, un ambassadeur chevronné eût été utile.) Dans la même veine certains pays occidentaux se sont érigés en juges de bonne conduite en déclarant du jour au lendemain que ceux reçus en grande pompe à l'Elysée hier comme présidents, Assad, Kadhafi, Ben Ali et Moubarak passaient tout d'un coup dans le groupe des «dictateurs» avec en plus le soutien d'une presse docile et dénuée d'esprit de discernement jouant le rôle d'amplificateur. Sans revenir sur les effets désastreux sur l'équilibre interne des pays débarrassés de leurs « tyrans », le manque cruel de réflexion sur les effets collatéraux y compris régionaux de telles actions (Libye / pays Sahéliens, etc.) laisse pantois et que dire des populations locales prises entre les feux des milices diverses et variées qui sévissent, leur rendant la vie impossible, les invitant ainsi à s'expatrier ! Que faire dans ces conditions ?

AFFIRMER SON IDENTITÉ ; DIALOGUER EN TENANT COMPTE DES RÉALITÉS

Une tentation séduisante serait d'entrer dans le jeu de l'Orient compliqué mais le risque de se prendre les pieds dans le tapis est bien plus élevé, à l'exception d'actions à la marge, pour obtenir les résultats escomptés. Ce qu'attendent désespérément les popu-

lations du Moyen-Orient c'est un Occident qui « parle vrai » et qui ne prêche pas, en ne s'appliquant pas à lui-même, les mêmes règles que celles qu'il souhaite exporter ou qui utilise un prisme sélectif et biaisé dans ses choix, ses déclarations, ses soutiens accordés (droits de l'homme en Palestine / Israël et sa bienveillance par rapport aux pays producteurs de pétrole du golfe : Arabie Saoudite, Qatar, etc.).

Pour le monde extérieur l'Europe est perçue comme une terre chrétienne (75 % des européens se déclarent comme chrétiens selon une étude du think tank du Parlement Européen (cf. « violences et persécutions contre les chrétiens dans le monde », Bruxelles, décembre 2015). C'est sur cette base que la Russie opère dans le monde arabe suite à l'entente tacite passée entre le Patriarche de l'église orthodoxe et l'exécutif russe : « un État, une langue, une religion » et ceci sans rejeter les autres religions, au contraire, la position de l'église orthodoxe de Russie est intéressante à ce sujet. A l'occasion de sa visite à Rome en 2010, Mgr. Hilarion, le ministre des affaires extérieures du patriarcat, écrivait dans l'*Osservatore Romano* « l'Islam est bienvenu en Russie mais il y a une priorité pour la religion première, c'est-à-dire à l'Eglise Orthodoxe ce qui a l'avantage de clarifier les choses puisqu'il appartient aux religions « nouvelles » de s'adapter au contexte russe et à son histoire, ses traditions etc... ceci, sachant que, toujours selon la même étude du PE dans ses projections pour 2050, le nombre d'athées et d'agnostiques devrait baisser de 16,14 % en 2010 à 13,2 % en 2050, le Christianisme restant la première religion au monde avec 31,4 % talonné par l'Islam, en augmentation avec 29,7 % et loin devant les Hindouistes 14,9 % et les Bouddhistes en baisse (5,2 %). Donc ceux qui rêvaient d'un monde sans religion ou tout au moins avec les religions mises au placard en seront pour leur frais et il faudra composer avec les religions et avec le religieux imbriqué dans le politique.

Cette nuance est importante sachant que dans l'avenir le Moyen-Orient sera proba-

blement davantage « mono-religion », les Chrétiens ayant été soit éliminés soit marginalisés, tandis que l'Europe (l'occident) sera davantage, au contraire, et ce, bon gré mal gré, multi-confessions, d'où l'importance de savoir qui nous sommes. Si l'Europe sort de sa timidité coupable quant à se définir, elle devra ensuite mettre en place une politique lisible par les populations et les gouvernements du Moyen-Orient : être juste dans le conflit israélo-palestinien et équitable dans sa manière de lire le respect des droits de l'homme, aider à la démocratie économique tout en respectant les traditions politiques des pays concernés et enfin utiliser la manière forte lorsque nécessaire.

Le dialogue entre les politiques et les religions doit être un élément clé des rapports entre Europe et Proche-Orient : dialogue politique et dialogue religieux même si l'on connaît par expérience la difficulté du dit dialogue (en poste à Rome en qualité d'ambassadeur auprès du Saint Siège, je me suis souvent entretenu avec les responsables du dialogue inter-religieux et selon eux, si le dialogue avec le Chiisme est relativement productif du fait de la structure même de l'encadrement religieux, c'est beaucoup plus compliqué avec le monde Sunnite : en effet comme chaque communauté peut librement choisir son Imam, quelle que soit la formation idéologique de ce dernier, cette formule souple laisse la porte ouverte à toutes les interprétations du Coran, à toutes les dérives et ce, quelle que soit la position des docteurs de la loi de l'université d'Al Azar.

Quant à l'utilisation de la force, d'aucuns ne manqueront pas d'objecter que nous ne devons pas donner l'impression de mener une guerre contre l'Islam et de bombarder des pays musulmans, une guerre qui n'a pas

lieu d'être a priori et sachant que toute utilisation de la force doit intervenir en dernier recours, qu'elle ne doit pas s'inscrire dans la durée et surtout qu'elle doit s'accompagner d'un projet politique sérieux soutenu par les principales communautés de pays ou de la zone concernée ; à cela on répondra que dans le monde où la « fin de la fin de l'histoire » est constatée, si l'Europe veut continuer à exister elle doit s'affirmer et non pas se replier sur elle-même, ce qui serait suicidaire et ne réglerait pas le problème, car nous afficherions encore plus notre faiblesse face à un Islam politique qui pense que l'heure est venue de prendre le pouvoir tant rêvé depuis des siècles.

De surcroît, on fera remarquer que les interventions militaires au Moyen-Orient sont souvent faites à la demande de dirigeants musulmans ou pour défendre certains groupes ou certaines communautés musulmanes. Et si la grande majorité des musulmans qui sont en Europe aspirent à y vivre en paix le fait que, d'une part la religion musulmane n'a pas opéré une séparation de « la mosquée et de l'Etat » pourrait faire basculer cette majorité silencieuse vers le tenants de l'Islam politique et de la revanche sur l'Occident ; ce fut entre autres la technique utilisée par le FLN en Algérie pour rallier à lui les masses de « fellahs » (paysan en arabe). Par conséquent, il reste encore beaucoup de progrès à faire du côté occidental pour identifier les vrais ennemis et se défaire de ce corset des droits de l'homme, sans éliminer les grands principes pour autant, qui a annihilé toute capacité d'analyse multi-critères et nous a amené à prendre des positions regrettables depuis la guerre en Irak.

Edité avec l'aimable autorisation de l'auteur





LES COMMÉMORATIONS DE LA I^{re} GUERRE MONDIALE, RÉALISÉES EN 2016 ET PROGRAMMÉES EN 2017

Par le Colonel (er) Jean-Pierre PAKULA

De nombreux évènements auront marqué l'année 2016, aussi il est difficile d'en extraire certains plutôt que d'autres. Aussi le choix a été fait sur ceux qui méritent un éclairage particulier, compte tenu de leur importance historique ou qui ont une symbolique particulière moins connue.

20 AVRIL, HOMMAGE À L'ESCADRILLE LAFAYETTE

Situé à Marnes-la-Coquette dans les Hauts-de-Seine depuis 1928 et il a été rénové et inauguré ce 20 avril 2016.

Ce Mémorial rend hommage aux aviateurs américains qui ont constitué les premiers pilotes de combat des Etats-Unis.

25 AVRIL, CÉLÉBRATION DE L'ANZAC DAY

Tous les ans, en hommage aux troupes australiennes qui ont débarqué à Gallipoli le 25 avril 1915, un hommage leur est rendu au Mémorial australien de Beaumont-Hamel (80) et à celui de Bullecourt (62).

21 MAI, HOMMAGE AUX SPORTIFS MORTS POUR LA FRANCE

Le Président de la république inaugurerait un monument en hommage aux sportifs morts pour la France au Stade de France.

Un hommage d'autant plus prégnant que l'œuvre a été réalisée par Jean-Pierre RIVES, ancien capitaine de l'équipe de France de Rugby.

430 champions sont morts au champ d'honneur. Mais surtout c'est durant ce conflit qu'est née la majorité des sports collectifs pratiqués de nos jours. Pour oublier la guerre et s'occuper à l'arrière, les hommes, majoritairement ouvriers ou agriculteurs, découvraient le ballon rond et ovale.

Pour en savoir plus : Michel MERCKEL, « le sport sort des tranchées, un héritage inattendu de la Grande guerre ». J'ai assisté à deux reprises à des conférences de l'auteur qui est un passionné et qui nous apprend beaucoup sur l'origine de nombreux sports.

29 MAI CENTENAIRE DE LA BATAILLE DE VERDUN

La bataille de Verdun de 1916 marque encore aujourd'hui les mémoires individuelles, familiales et collectives des Français et revêt une forte dimension franco-allemande, fondée sur des gestes symboliques de réconciliation.

Elle aura duré trois cents jours et a fait de plus de 300 000 morts, autant d'Allemands que de Français.

Ce 29 mai, le Président de la république française et la Chancelière allemande ont communiqué ensemble au cours d'une cérémonie empreinte de modernité et de recueillement.

1^{er} JUILLET CENTENAIRE DE LA BATAILLE DE LA SOMME

C'est à cette date en 1916 qu'a démarré l'offensive alliée sur la Somme qui a été la journée la plus dramatique de l'histoire militaire britannique : 19 240 hommes (dont 1 000 officiers) sont tués et près de 40 000 autres sont blessés ou disparus. C'est au terme de quatre mois d'une épouvantable bataille que 400 000 Britanniques furent tués et blessés ainsi que 200 000 Français et 450 000 Allemands.

Ce 1^{er} juillet 2016, six cérémonies ont eu lieu de 7h30 à 17h30 sur les sites de mémoire de la Somme : Mémorial de Thiepval, Tour d'Ullster, Mémorial terre-neuvien de Beaumont-Hamel, cimetière militaire allemand de Fricourt.

Le Président de la république française, le Premier ministre britannique, le prince Charles, les princes Harry et William et un ancien Président de la république fédérale d'Allemagne ont marqué de leur présence différentes phases de cette journée.

D'autres cérémonies se sont déroulées :

- le 12 juillet à Longueval , en hommage au sacrifice des soldats sud-africains,
- le 23 juillet à Pozières, dépôt de 7 000 petites croix en bois, aux cimetières militaires britannique, australien et canadien,

- le 11 septembre à Rancourt, pour commémorer la participation française.
- le 15 septembre à Longueval, pour la première grande campagne de la New Zealand Division sur le front de l'ouest.

19 JUILLET, CENTENAIRE DE LA BATAILLE DE FROMELLES

Environ 20 000 hommes du Commonwealth ont participé à la bataille de Fromelles (Nord), une mission de diversion, alors que la bataille de la Somme faisait rage, à quelque 80 km au sud. Lors de ces combats, une division australienne et une division britannique ont affronté une division allemande. Au total 8 733 soldats, des trois nationalités, ont été tués, blessés, faits prisonniers ou ont disparu.

Les cérémonies ont été présidées par les secrétaires d'état à la défense et aux anciens combattants français et australiens

26 OCTOBRE, CENTENAIRE DE LA REPRISE DU FORT DE DOUAUMONT

Devenu dès février 2016 le pivot de la défense allemande, il a été l'un des principaux enjeux militaires et symboliques qui a été repris le 24 octobre 1916 par les Français.

Une cérémonie présidée par le Ministre de la défense a marqué le centenaire de cet événement.

CENTENAIRE DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (ONACVG)

L'ONACVG a été créé en 1916 et de nombreuses manifestations nationales et déclinées dans chaque département ont eu lieu tout au long de l'année. Pour les philatélistes un timbre du centenaire à 0,70 € est disponible.

Plus d'information sur <http://www.onac-vg.fr/fr/actualite/details/id:338/>

LA PROGRAMMATION 2017

LES COMMÉMORATIONS DE LA BATAILLE DU CHEMIN DES DAMES

16 avril 1917 : ce devait être un nouvel Austerlitz, la « bataille de France ». Ce fut le Chemin des Dames, dans l'Aisne : plus de 100 000 hommes hors de combat en 15 jours, un échec sanglant.

En mars, le repli allemand et la destruction du château de Coucy.

A partir des 15 et 16 avril les commémorations sur le Chemin des Dames clôturées par une cérémonie internationale à Cerny-en-Laonnois.

En mai, le centenaire du premier engagement des chars d'assaut français à Berry-au-Bac,

Le 25 juin, la reprise de la Caverne du Dragon.

Du 23 au 25 octobre : centenaire de la bataille de la Malmaison.

L'ENTRÉE EN GUERRE DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Suite à différentes provocations allemande le congrès américain vote une déclaration de guerre le 6 avril 1917.

Six nécropoles recueillent les corps de 30 066 Américains dont 1 586 inconnus : Aisne-Marne à Belleau et Oise-Aisne à Fère-en-Tardenois (Aisne), Meuse-Argonne à Romagne-sous-Montfaucon (Meuse), Saint-Mihiel à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle), Somme à Bony (Somme). 1 541 Américains décédés à l'hôpital de Neuilly reposent dans la nécropole de Suresnes.

Le 13 juin 1917 le général Pershing débarquait à la tête du corps expéditionnaire américain accompagné du colonel de Chaubrun, descendant de La Fayette à Boulogne sur Mer (Pas-de-Calais). Cette date porte en elle le germe de la fin de la Première Guerre mondiale et constitue un moment fondateur dans l'amitié franco-américaine.

LA COMMÉMORATION DE LA BATAILLE DE VIMY

Le site, dominant la plaine de Lens (Pas-de-Calais) et fortifié par l'armée allemande, avait fait l'objet de multiples attaques infructueuses de la part des armées françaises et britanniques. Le 9 avril 1917, quatre divisions canadiennes unissent leurs forces et passent à l'assaut. Au prix de plusieurs milliers de morts, elles réussissent à prendre le contrôle de la cote 145 le 14 avril. De nombreuses manifestations gérées par les canadiens seront mises en place dont la cérémonie internationale du 9 avril 2017.

Après la libération de la cote 145 à Vimy, les soldats Canadiens arrivent à Loos mi-juillet pour s'emparer de la dernière partie de Loos occupée par les Allemands. Jusqu'au 15 août 1917, 12 000 canadiens circuleront sous terre dans un réseau de souterrains, préparant la libération de la cote 70. Un Mémorial de la côte 70 construit par les canadiens sera inauguré au printemps 2017.



DE LA DIFFICULTÉ D'UNE ÉPOUSE D'OFFICIER À RESTER DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Par Marine RAFFIN, épouse du Vice-Président du groupement de l'ANOCR de l'Aude

Dans les années 60, il n'était pas rare de voir, dans les villages, un gendarme épouser une jeune institutrice, à moins que ce ne fut une jeune institutrice qui s'éprenne d'un fringant officier. Mon futur époux étant à l'école d'officiers, je fus pendant deux années, institutrice stagiaire de l'Académie du Nord à Lille.

Quinze jours après notre mariage, Mon mari est envoyé en Algérie. Deux mois plus tard, je prends un congé pour le rejoindre. Passant dans les services de l'Académie de Constantine, on me propose d'aller, dès le lendemain, à l'école de filles de Le Khroub, donner des cours d'initiation au français (sans aucune formation spécifique). Aucun document de cet emploi (rémunéré) dans les Archives de l'Administration, qui ont disparu. Seul le rapport d'une inspection, gardé précieusement, permit que 9 mois d'exercice soient pris en compte pour la retraite.

De retour d'Algérie, mon époux, lieutenant, est affecté au régiment du Train à Monthlery. J'obtiens dans l'Académie de Seine-et-Oise, d'abord un poste pour 8 jours, à X, puis un autre à Morsang-sur-Orge pour 8 mois et 14 jours.

Gendarmerie mobile ensuite à Chauny. Dans l'Aisne, je prends une disponibilité pour suivre mon conjoint. Pendant ce congé, je suis enceinte deux fois et perds le bénéfice de deux congés de maternité. Fatiguée par les déménagements et des maternités difficiles, je dois faire un séjour de 6 mois à l'hôpital, puis de 6 mois en maison de convalescence. Le congé sans solde annule la possibilité d'un congé de maladie de longue durée avec émoluments.

Mon mari est ensuite muté dans les Hautes-Alpes. Comme beaucoup de femmes d'officiers de la Mobile, je suis seule pour élever nos deux enfants. Je ne demande pas de poste, car même une permutation serait difficile, les

enseignants conservant volontiers leur département quand il leur plaît.

Capitaine, mon mari quitte la Mobile. Bénéficiant d'années exceptionnelles de recrutement, j'intègre pour 4 ans une Académie du Gard. Mais ce sont des postes de remplaçante, donnés pour 1 an, donc en 4 ans je fais 3 écoles, la 3^e étant une école rurale à classe unique.

En 1973, l'Officier est à l'École de Gendarmerie de Saint-Astier. Dans l'Académie de Dordogne, je suis remplaçante pendant une année. Puis, à ma demande, une classe unique à 6 cours m'est attribuée. J'y reste 3 années, car familles et enfants sont agréables et je suis titulaire du poste.

En 1977, direction Rouen. Après 1 an en disponibilité sans traitement, je suis mutée dans l'Académie de Haute-Normandie. Une école de la ville m'emploie pendant un an.

Je m'y entends dire que je viens manger le pain des Normands ! Puis j'obtiens, pour 1 année, une école où, sur 23 inscrits, 7 enfants ont un retard d'un an et 4 un retard de deux ans. Enfin une école, avec une classe d'enfants de la DDAS, pour 2 ans.

Voilà maintenant mon mari, chef d'escadron, affecté à Montauban. Moi, après un an de disponibilité sans traitement, j'accède enfin à l'Académie du Tarn-et-Garonne. 4 années dans 3 écoles.

Puis un poste de directrice que je ne garde qu'un an, car mon mari a déjà quitté Montauban. Je vis seule dans un logement de fonction à l'école. Nos enfants sont indépendants.

A Angoulême, il est Lieutenant-colonel. Appelée au Centre de Documentation Pédagogique, Académie de la Charente, je quitte mon poste du Tarn-et-Garonne. Les parents d'élèves sont mécontents que je ne finisse pas l'année

scolaire. Au Centre, 3 ans de détachement me donnent un emploi de bibliothécaire.

Il quitte Angoulême pour Rouen (second passage) où il passe Colonel. Chaque week-end, je fais le trajet Angoulême - Rouen - Angoulême, à moins que ce ne soit lui. Le lundi, le train part à 5 heures du matin et il faut toujours passer par 2 gares parisiennes. Puis le Directeur Régional apprend que mon mari est parti en Haute-Normandie. Je dois alors abandonner cet emploi, où j'ai pourtant donné entière satisfaction ; les rapports l'attestent.

L'Académie du Tarn-et-Garonne, dont je suis toujours titulaire, est obligée de me reprendre. Un mois de remplacements m'est donné pour finir l'année scolaire. Je suis traitée comme une débutante et les remplacements sont de courte durée, dans des écoles difficiles et excentrées. Je peux postuler pour l'année suivante et obtenir un poste dans une école à 3 classes, mais comme partout je suis la dernière arrivée. On me confie la classe compliquée, avec 2 élèves non francophones et une section maternelle en supplément. J'ai un C.A.P. pour classes élémentaires et je n'ai jamais enseigné en classe maternelle (j'ai 54 ans).

Le jour de mes 55 ans, sans attendre, je prends la retraite !

J'ai travaillé dans 9 départements. La loi Roustan, qui peut permettre une affectation pour les conjoints séparés, s'applique difficilement.

Elle donne la préférence (légitime) aux couples de deux enseignants. Dans chaque département, seuls 25 % des postes restant à pourvoir sont étudiés pour l'application de la loi.

Dans un département, sont aussi pris en compte les couples dudit département pouvant y prétendre. Par ailleurs, pour être considérés, les conjoints séparés doivent avoir résidé depuis plus d'une année dans le département sollicité. (Pour les militaires vite mutés, l'épouse aura forcément un problème !) Sont aussi regardés : le nombre d'enfants, l'ancienneté, les notes, le nombre d'années de séparation, la santé. Enfin, les nécessités de service sont éventuellement des éléments de discrimination.

Sept ans et demi en disponibilité, se traduiront, après bonification pour enfants à charge, par un total de 27 annuités et demie comptables pour la retraite, au lieu de 35 possibles.

Mais : j'ai pu élever mes enfants pendant les périodes de disponibilité. Comme toutes les épouses d'officiers, j'ai vu du pays. J'ai suivi ma vocation et réalisé mon rêve d'adolescente. Quand je suis restée plusieurs années, notamment en écoles rurales, beaucoup de satisfactions m'ont été données. Je crois avoir apporté beaucoup d'ouverture d'esprit aux élèves. Grâce à ma persévérance dans la fonction, une retraite m'est allouée.

On se réjouit d'avoir été, à cette époque, à la tâche à 18 ans !

SUPPRESSION DE LA DEMI-PART POUR LES VEUVES

Bonjour,

Si la pension de réversion est « juste » pour vivre normalement, sans excès, je déplore, comme beaucoup d'autres, que l'on ait supprimé la 1/2 part pour les veuves en ce qui concerne les impôts.

Car depuis cette suppression, je pense que beaucoup doivent être dans mon cas, car nous sommes assujetties à l'impôt sur le revenu, ce qui grève, de beaucoup, notre pouvoir d'achat et supprime quelques avantages aux "non-imposables".

Pour ce qui est de la 1/2 part consentie aux anciens combattants, dommage : mon mari est décédé trop jeune...

Cordialement.

Odile Lescoffit

LES ATELIERS DE MARA : PARLER DE SOI, SAVOIR PRÉSENTER SON PROJET !

Par le général (2S) Didier SIMON, chargé de mission reconversion

Quelques minutes avant le début d'une réunion, au téléphone pour activer son réseau, à l'improviste dans un ascenseur ou à un cocktail... Se présenter vite et bien est un art. Mais hasard ne veut pas dire improvisation. Quelques bonnes pratiques à découvrir.

I. DÉTERMINER LES POINTS-CLÉS DE SA PRÉSENTATION

Une partie du travail en amont consiste tout d'abord à définir 4 à 5 compétences clés qui vous sont propres, assorties de leurs « faits d'arme »...

Définir son expertise

Pour déterminer les compétences personnelles qui sont clés, il est conseillé de faire appel à son entourage professionnel. « Ce sont des compétences sur lesquelles je suis **reconnu comme expert**, c'est-à-dire sur lesquelles **je fais la différence** avec mes collègues. » Ces aptitudes peuvent être très simples : une très bonne organisation et gestion des priorités, un chef exemplaire et compétent, un très bon communicant... Relire ses évaluations annuelles peut aussi être intéressant.

Déterminer des contextes probants

Pour chacune de ces compétences, il faut ensuite se remémorer une situation, une mission, un fait, qui apporte directement une **preuve** de ce que l'on avance. Annoncer une compétence immédiatement replacée dans une situation concrète permet d'aider son interlocuteur à la mémoriser.

Identifier les personnes majeures de son réseau professionnel

Il est également important, lors de sa rapide présentation, d'évoquer son réseau pour montrer que son expertise a une expression dans sa vie professionnelle. Il est donc intéressant de pouvoir **citer les noms** de per-

sonnes reconnues ou incontournables dans son domaine, avec qui on est en contact, **les cercles** dans lesquels on est impliqué. Tout en restant bien sûr très réaliste : le principe n'est pas de citer des noms connus juste pour citer des noms...

2. SOIGNER LA FORME EN S'ENTRAÎNANT

Après ce premier travail sur la matière, s'exercer sur la manière de le présenter s'impose. Une étape à ne pas négliger.

Tester sa présentation

Il est donc plutôt recommandé d'écrire plusieurs versions de sa présentation rapide et d'adapter la taille en fonction du temps dont on dispose, une version longue pour une présentation en 2 minutes, une version courte pour une présentation succincte de 30 secondes... Il est également recommandé de se tester pour s'assurer que ces présentations ne dépassent pas le temps requis. D'autre part, même par écrit, il faut veiller à bien formuler sa présentation dans un style oral et travailler l'articulation des idées. **Un test auprès de son entourage permet aussi d'avoir des retours intéressants.** Ce travail aide à avoir un ton assuré et un discours non hésitant.

Sélectionner les sujets qui vous passionnent

Dans une présentation rapide, il ne faut conserver à l'esprit que des choses positives. Au cours des différents tests, il est également possible de se rendre compte que l'on est plus à l'aise et plus enthousiaste sur certains sujets ou thèmes. Or, pour bien faire passer sa **motivation**, mieux vaut se limiter à ces thèmes et d'en parler avec **passion** : ce que vous faites aujourd'hui, pourquoi vous le faites et ce qui vous passionne dans ce domaine.

... et qui passionnent votre interlocuteur

Se présenter en quelques mots impose de choisir un sujet, un thème, une compétence à mettre en avant. Et cela dépend aussi des centres d'intérêt de son interlocuteur. Lorsque l'on sait à l'avance que l'on doit rencontrer telle personne lors de tel salon, il est important de **se renseigner** sur la personne en question, sa spécialité, son réseau et ses sujets favoris...

3. BIEN MENER SA PRÉSENTATION SUR LE MOMENT

Initier le contact

Que l'on ait eu la possibilité de se renseigner ou non en amont sur la personne, il est nécessaire de bien soigner sa prise de contact de façon à ce que sa présentation soit efficace et qu'elle porte ses fruits. En revanche, certains lieux restent plus difficiles pour initier le contact. On parle souvent de l'ascenseur pitch. Cette situation est plus complexe, car l'ascenseur est un cadre dans lequel il n'y a pas de communication. Dans le cadre d'un début d'une réunion ou lors d'un cocktail, la prise de contact est plus aisée, car les participants ou les convives sont dans des situations de communication. Cependant, l'attention est plus décentrée, avec l'arrivée d'autres participants ou de convives connus : ce qui impose d'initier le contact de façon plus percutante et efficace.

Créer du lien

Ce qui est important dans l'échange, c'est ce que l'on arrive à faire dire à son interlocuteur. Pour cela, il faut conserver à l'esprit qu'on n'est pas là pour discuter ou pour débiter son discours. Il faut bien montrer en quoi on peut intéresser notre interlocuteur et lui apporter quelque chose. C'est aussi en rendant rapidement la parole à son interlocuteur que sa présentation rapide est la plus réussie. Le maître mot : mettre les gens en réflexion autour de ses compétences.

Clore la prise de contact

Comme à la fin d'un entretien d'embauche, il n'est pas question de s'en tenir à la présentation stricto sensu et se séparer une

fois l'échange terminé sans un point de mire commun, avoir échangé ses cartes de visites, programmé un autre rendez-vous, etc. Il faut se montrer proactif !

4. LES PIÈGES À ÉVITER

Se justifier

Lorsque l'on prépare une présentation en quelques mots, il ne faut pas oublier qu'on peut, en retour, être confronté à des questions embarrassantes. Là aussi, il est nécessaire de se préparer et de toujours servir un **discours positif**. Face à ces questions, il est recommandé de rebondir en ne répondant pas directement à la question et en parlant de ses projets et de l'avenir.

Dénigrer

Ces questions embarrassantes peuvent également faire glisser son discours sur une forme de dénigrement de son organisme ou d'un service, d'un chef. Ou de parler de valeurs. Ce qui est complètement à proscrire. Il faut garder à l'esprit que, même si l'on s'est au préalable renseigné sur son interlocuteur, on ne sait jamais qui est véritablement la personne en face, ses propres valeurs, son réseau.

Attendre que la personne initie le contact

Il est souvent difficile d'aller vers des personnes que l'on ne connaît pas très bien et les inviter ensuite à un entretien ultérieur plus long. Alors que ce sont autant d'**opportunités** d'agrandir son réseau, de se faire connaître. Alors lancez-vous !

Je m'en tiens à ma préparation amont

Si un travail amont s'impose, un **bilan a posteriori** est également recommandé (Retex). Faire un point chaque semaine ou chaque mois sur les différentes situations de présentation rapide auxquelles on a été confronté permet d'identifier ce qui a été réussi et ce qui l'a moins bien été. Cela permet de mieux cerner ce qui pose problème : une présentation mal formulée ou une explication trop vague d'un thème, une mauvaise prise de contact ? Cela permet d'avoir un regard critique sur soi-même. Et toujours s'améliorer.



GUERRE FROIDE ÉPISODE II ?

Par Philippe Wodka-Gallien

Le livre s'ouvre sur le discours du président Barack Obama à Prague, le 5 avril 2009. Il se referme sur sa visite à Hiroshima le 27 mai 2016. Entre ces deux rendez-vous historiques, les espérances ont fait place aux désillusions, aux guerres régionales, aux tensions internationales, et à une relance de la course aux armements, l'ensemble formant les ingrédients de ce recueil de réflexions sur le fait nucléaire au XXI^e siècle. Expression de rapports de force mondialisés et médiatisés, la géopolitique classique a repris ses droits à l'ombre d'arsenaux nucléaires en voie de modernisation et de renouvellement. Peut-on alors parler d'une

nouvelle guerre froide ? Quelle que soit la réponse, le monde n'en est pas moins plus dangereux. La place des arsenaux stratégiques s'est renforcée. A mesure que s'intensifient crises et incertitudes, les stratégies nucléaires trouvent dès lors une nouvelle vigueur, sans préjugés pour les autres expressions technologiques de puissance. Dans la continuité directe d'Essai nucléaire, cette nouvelle étude revient longuement sur le cas français dans la perspective des échecs électoraux de 2017. Le texte comprendra aussi la restitution des actualités marquantes abordant les questions liées à la dissuasion.

Les entrées concerneront, à travers des rubriques courtes classées par ordre chronologique, les crises, les programmes d'armement, les exercices, les négociations et traités. Toutes les puissances nucléaires seront citées – USA, Russie, Chine, France, Royaume-Uni, Inde, Pakistan, Corée du Nord, Israël – plus les Etats du seuil (Iran, Japon, Corée du Sud).

Un livre sur la dissuasion nucléaire est pour l'auteur un message de paix.

Editions LAUAZELLE - 87350 PANAZOL



SOUS-EXPOSÉ ! ET SI LES RADIATIONS ÉTAIENT BONNES POUR VOUS ?

Par Michel GAY

Un auteur qui s'engage contre la peur irraisonnée des radiations. Accaparés par les soucis du quotidien, les Français n'entendent et ne voient que les reportages antinucléaires diffusés dans la plupart des grands médias qui mettent outrancièrement en avant le danger des radiations de faible niveau (jusqu'à 100 fois la radioactivité naturelle).

Souhaitant faire connaître la réalité au plus grand nombre en adoptant un vocabulaire accessible, Michel Gay a réalisé une synthèse actualisée

d'un livre américain (Under-exposed) qui concentre des vérités et des résultats d'études « soigneusement oubliées » dans un ouvrage intitulé « Sous-exposé ! », publié en auto-édition. Les objectifs de l'auteur ? Donner à ses concitoyens une perception positive du nucléaire, énergie d'avenir, et les inciter à se méfier des discours catastrophistes sur le nucléaire en général, et sur la radioactivité en particulier. Michel Gay souhaite également réhabiliter le nucléaire auprès des décideurs, des élus et du grand public afin de rendre ses lettres de noblesse à une fantastique source d'énergie pour l'humanité qui sera nécessaire à la transition énergétique.

L'auteur se propose de briser le tabou de la radioactivité imposé par le terrorisme intellectuel d'écologistes antinucléaires rétrogrades. Pour ce faire, il décape les idées reçues et s'engage dans un combat contre une forme d'obscurantisme écologique. Dans un style incisif, avec des mots simples, ce livre montre que non seulement de faibles doses de radioactivité ne sont pas dangereuses, mais qu'en plus elles sont utiles à notre santé et à notre bien-être, notamment dans de nombreuses stations thermales.

Michel Gay déclare : Mon livre a pour objectif d'informer les responsables politiques et les citoyens sur les bienfaits du nucléaire et de la radioactivité qui conditionnent l'avenir de nos sociétés.

L'auteur est membre du bureau de l'ANOCR de SAVOIE, officier de réserve opérationnel et chevalier de la Légion d'honneur.

Le livre est sur AMAZON

L'ISLAM ECLATÉ

Par le colonel (er) Henri de SAINT-BON

Les questions sur l'islam, qui tend à devenir en France et en Europe la première religion par le nombre de ses fidèles, prennent une place de plus en plus importante dans le débat public. Or, l'islam est divisé depuis ses origines. Le présent ouvrage a la prétention d'explicitier ses différentes branches et ramifications. Certes, l'islam en Europe est essentiellement sunnite. Mais chacun entend également assez souvent parler du chiisme, plus rarement du kharidjisme. Existe-t-il d'autres branches au sein de cette religion ? Quels est leur fondement historique ? Qu'est-ce qui les différencie d'un point de vue doctrinal ou juridique ? Quels sont leurs théoriciens, leurs forces, leurs faiblesses ? Où se trouvent leurs principaux lieux cultuels ? Quelle est leur répartition par pays ? Et si ces branches sont fracturées, pourquoi ces fractures, de quand datent-elles, sur quoi portent-elles ? Pourquoi une partie de ceux qui se disent musulmans sont-ils fondamentalistes ou violents ? Autant de questions auxquelles le lecteur trouvera des réponses claires et précises.

Ce qui différencie fondamentalement le chiisme du sunnisme et pourquoi cette haine ancestrale entre les sunnites et les chiites ;
– en quoi les stratégies d'Al-Qaïda et de l'Etat Islamique sont opposées ;

– le pourquoi des interrogations sur l'appartenance ou non à l'islam des alaouites et des druzes, et quels sont les croyances et rites de ces communautés ;

– qui sont vraiment les salafis dont se réclament les salafistes ;

– que représente pour les chiites la fête de l'Achoura au cours de laquelle ils s'auto-flagellent cruellement ;

– quelle est la position de la Turquie dans le contexte moyen-oriental actuel ;

– quels sont les théoriciens de toutes ces branches et ramifications de l'islam ;

– etc.

Ce livre est pédagogique et clair. C'est un livre de base dans toute bonne bibliothèque.

Issu de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr, Henri de SAINT-BON est auditeur au Centre des Hautes Etudes de l'Armement (21^e session) (1984-1985), breveté de l'Enseignement Militaire Supérieur Scientifique et Technique et commandant le 7^e Régiment de Chasseurs (1986-1988)

Editions Salvator - 103 rue Notre Dame des Champs - 75006 Paris

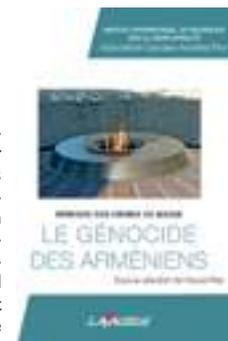
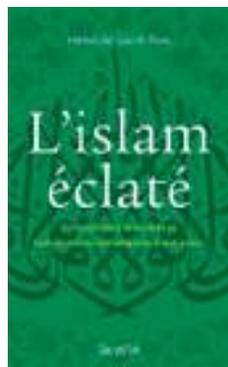
Téléphone : 01 53 10 38 38 e-mail : contact@editions-salvator.com

LE GÉNOCIDE DES ARMÉNIENS

Sous la direction de Pascal Plas

L'extermination des Arméniens constitue le premier génocide du XX^e siècle. Si, dans le dernier tiers du XIX^e siècle, les tueries à l'encontre des populations arméniennes sont nombreuses et terribles dans l'État ottoman, en 1915 il s'agit bien de l'éradication d'une communauté humaine millénaire du plateau d'Anatolie par une autorité étatique agissant au nom d'un projet idéologique global stigmatisant un groupe défini de façon religieuse et ethnique et détruit comme tel. Aujourd'hui encore pourtant ce génocide pose des questions de droit (droit pénal international, droits fondamentaux, science criminelle) et de mémoire (question de la reconnaissance, commémorations, monumentalité du souvenir, lois mémorielles). Ce sont ces deux axes qui ont été retenus par l'Institut international de recherche sur la conflictualité (IIICO), spécialisé dans la gestion des situations conflictuelles et post conflictuelles, lors des rencontres internationales qui se sont tenues à l'Université de Limoges pour le Centenaire. Cet ouvrage en est le résultat ; il réunit des approches diverses – juristes universitaires, historiens, avocat, essayiste – propres à revenir autrement sur un dossier empreint de souffrances, de querelles, d'enjeux politiques et diplomatiques qui l'empêchent de se refermer.

Editions LAUAZELLE - 87350 PANAZOL





Brèves Sociales



Par le colonel (er) M. BRUNET

BRÈVES VIE SOCIALE

■ CONGÉ DE PROCHE AIDANT : EN PLACE À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2017



Publié le 22 novembre 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

À partir du 1^{er} janvier 2017, les salariés pourront bénéficier du congé de proche aidant. Ce congé, créé par la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, fait partie des « *congés d'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale* » définis par la loi Travail du 8 août 2016. Un décret publié au « *Journal officiel* » du 19 novembre 2016 en précise les conditions de mise en œuvre.

Ce congé se substitue au congé de soutien familial et élargit le champ des salariés pouvant en bénéficier et le champ des personnes aidées.

Ainsi, à la différence du congé de soutien familial, le bénéfice du congé de proche aidant est ouvert pour s'occuper d'une personne handicapée ou en perte d'autonomie avec laquelle le salarié réside ou entretient des liens étroits et stables sans qu'ils soient liés par un lien de parenté. Le congé peut également être demandé en cas de cessation de l'hébergement en établissement de la personne aidée.

Ainsi, à la différence du congé de soutien familial, le bénéfice du congé de proche aidant est ouvert pour s'occuper d'une personne handicapée ou en perte d'autonomie avec laquelle le salarié réside ou entretient des liens étroits et stables sans qu'ils soient liés par un lien de parenté. Le congé peut également être demandé en cas de cessation de l'hébergement en établissement de la personne aidée.

En outre, la personne aidée peut désormais relever d'un classement en Gir 1, 2 ou 3.

Le congé peut être fractionné, et le salarié peut cesser totalement son activité ou travailler à temps partiel. En cas de fractionnement, la durée minimale de chaque période de congé est d'une journée.

L'ancienneté dans l'entreprise nécessaire pour en bénéficier est réduite à un an, contre deux ans actuellement.

La durée globale cumulée du congé, renouvellements compris, reste fixée à un an maximum pour l'ensemble de la carrière.

La demande de congé doit être formulée au moins un mois à l'avance, quinze jours en cas d'urgence, la demande de renouvellement au moins quinze jours avant la fin de la période de congé en cours.

Le salarié peut mettre fin de manière anticipée à son congé au moins un mois à l'avance. En cas de décès de la personne aidée, ce délai est ramené à deux semaines.

Une convention ou un accord collectif d'entreprise ou, à défaut, une convention ou un accord de branche peuvent fixer :

- une durée maximale du congé plus favorable ;
- d'autres délais d'information de l'employeur sur la prise du congé et son renouvellement et une autre durée du préavis en cas de retour anticipé ;
- le nombre de renouvellements possibles ;
- les délais de demande du salarié et de réponse de l'employeur sur le fractionnement du congé ou sa transformation en période d'activité à temps partiel.

■ PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH) : MISE EN PLACE DU TIERS PAYANT LORS DE L'ACHAT D'AIDES

Publié le 22 novembre 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les personnes handicapées peuvent désormais bénéficier du tiers payant lors de l'achat d'aides techniques ou d'autres aides financées par la prestation de compensation du handicap (PCH).



Tel est l'objet d'un décret publié au *Journal officiel* du 17 novembre 2016.

Le tiers payant s'applique pour l'achat d'aides techniques, les dépenses liées à l'aménagement du logement et du véhicule et les dépenses spécifiques ou exceptionnelles comme celles relatives à l'acquisition ou l'entretien de produits liés au handicap.

En accord avec le bénéficiaire, la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) précise dans sa décision d'attribution de la prestation, l'identité du ou des fournisseurs ayant conventionné avec le conseil départemental et auxquels les éléments de la PCH seront versés directement.

La CDAPH peut prendre une décision d'attribution de la prestation pour les aides techniques, postérieurement à leur acquisition par le bénéficiaire, sur la base de la facture correspondante. Cette mesure vise à faciliter l'accès des personnes handicapées aux aides techniques et à simplifier les modalités d'instruction et de versement de la PCH.

Ce décret intervient en application de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

■ PENSIONS RELEVÉES POUR LES ANCIENS COMBATTANTS ET LES HARKIS EN 2017

Les pensions des anciens combattants, soit plus d'un million de personnes, vont être relevées de 11 % en 2017.

La retraite annuelle du combattant, actuellement fixée à 674 euros, va ainsi passer à 702 euros au 1er janvier 2017 et à 750 euros fin 2017.

L'allocation de reconnaissance versée aux harkis, forces supplétives de l'armée française lors de la Guerre d'Algérie, va elle aussi être revalorisée de 100 euros, pour atteindre 2 422 ou 3 515 euros annuels selon les cas.

■ ÉPOUSES DE MILITAIRE AFFILIÉES, PAR L'AUTORITÉ MILITAIRE, AU RÉGIME GÉNÉRAL DE L'ASSURANCE VIEILLESSE DES PARENTS AU FOYER

Cela compte pour la retraite !

Un grand nombre d'épouses de militaire qui ont cessé leurs activités professionnelles pour élever leurs enfants ignorent qu'elles ont été affiliées au régime général de l'Assurance vieillesse des parents au foyer. Alors si votre épouse n'est pas encore à la retraite, si à la naissance de vos enfants, vous étiez en service dans l'armée et si votre épouse s'est arrêtée de travailler pour les élever, elle peut bénéficier de trimestres supplémentaires qui s'ajoutent à son décompte de carrière...

En effet, les épouses de militaires qui ont cessé une activité professionnelle pour élever leurs enfants, ignorent qu'elles ont été affiliées, par l'autorité militaire, au régime général de l'assurance vieillesse des parents au foyer. Lorsque ces mères de famille demandent leur relevé de carrière à la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse), ces éventuelles périodes inconnues de la dite Caisse ne sont donc pas prises en compte dans le calcul des trimestres comptant pour la retraite.

Procédure à suivre pour vérifier et obtenir la validation d'éventuels trimestres, saisir la CNAV pour demander le relevé de carrière.

Pour les épouses de militaires encore en activité, adresser une demande écrite au centre payeur de la solde du militaire, en y joignant le relevé de carrière et les infor-



mations nécessaires à la recherche (au minimum le numéro du livret de solde). Après vérification, le CTAC adresse une attestation d'affiliation à l'assurance vieillesse des mères de famille au titre des années prises en compte (prise en compte soumise à plafond lié au revenu imposable et au quotient familial). Cette attestation est à communiquer à la CNAV lors de la demande de liquidation de retraite de la mère de famille.

Pour les épouses de retraités militaires ou anciens militaires, adresser une demande écrite à l'EDIACA (établissement de diffusion, d'impression, d'archivage du commissariat des armées), en y joignant le relevé de carrière et les informations nécessaires à la recherche (au minimum le numéro du livret de solde).

EDIACA 76, rue de la Talaudière - BP 508
42007 SAINT-ETIENNE Cedex
Tél : 04 77 95 33 99

Après vérification, l'EDIACA adresse une attestation d'affiliation à l'assurance vieillesse des mères de famille au titre des années prises en compte (prise en compte soumise à plafond lié au revenu imposable et au quotient familial). Cette attestation est à communiquer à la CNAV lors de la demande de liquidation de retraite de la mère de famille.

A savoir que le dispositif de l'affiliation à l'assurance vieillesse a été mis en œuvre à compter du 01/07/72 en application de la loi n° 72-8 du 03/01/72 et du décret n° 72-530 du 29/06/72 en faveur des bénéficiaires de la majoration de salaire unique servie à compter du 01/07/72 aux personnes ou ménages bénéficiaires de l'allocation de salaire unique qui avaient, soit au moins quatre enfants à

charge, soit un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans, sous réserve que les revenus du ménage soient inférieurs à un plafond fixé par décret.

Ce dispositif a ensuite été modifié par le décret n° 78-270 du 08/03/78 selon lequel les mères de famille et les femmes bénéficiaires du complément familial ayant un enfant de moins de trois ans ou au moins quatre enfants étaient obligatoirement affiliées, à compter du 01/01/78, à l'assurance vieillesse du régime général de la sécurité sociale, sous réserve que leurs ressources ne dépassent pas un certain plafond. Le décret n° 80-1068 du 23/12/80 a étendu le bénéfice de cette affiliation à compter du 01/01/80 aux mères de familles bénéficiaires du complément familial, dès lors que la famille était composée, soit d'un enfant de moins de trois ans, soit d'au moins trois enfants.

BRÈVES JURIDIQUES

■ DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL : VERS UNE PROCÉDURE SANS JUGE

Publié le 23 novembre 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les époux souhaitant divorcer par consentement mutuel ne passeront plus nécessairement devant le juge. Cette réforme qui doit entrer en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2017 fait suite à la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au JO du 19-11-2016 (article 50).

D'après le texte de loi, « *les époux peuvent consentir mutuellement à leur divorce par acte sous signature privée contresigné par avocats, déposé au rang des minutes d'un notaire* ».

Ainsi, lorsque les époux s'entendent sur la rupture du mariage et ses effets, ils peuvent, assisté chacun par un avocat, constater leur accord dans une convention. Cette convention doit ensuite être enregistrée par un notaire ce qui permettra aux ex-époux de se prévaloir de cette convention sans avoir

recours à un juge. Néanmoins, en présence notamment d'un enfant mineur demandant à être entendu par le juge, les époux ne pourront pas divorcer sous cette forme.

La convention comporte expressément, sous peine de nullité les points suivants :

- les nom, prénoms, profession, résidence, nationalité, date et lieu de naissance de chacun des époux, la date et le lieu de mariage, ainsi que les mêmes indications, le cas échéant, pour chacun de leurs enfants ;
- le nom, l'adresse professionnelle et la structure d'exercice professionnel des avocats chargés d'assister les époux ainsi que le barreau auquel ils sont inscrits ;
- la mention de l'accord des époux sur la rupture du mariage et sur ses effets ;
- les modalités du règlement complet des effets du divorce, notamment s'il y a lieu au versement d'une prestation compensatoire ;
- l'état liquidatif du régime matrimonial ou la déclaration qu'il n'y a pas de liquidation ;
- la mention que le mineur a été informé par ses parents de son droit à être entendu par le juge et qu'il ne souhaite pas faire usage de cette faculté.

■ DON D'ARGENT : CONDITION D'ÂGE DU DONATEUR MAINTENUE

Les dons de sommes d'argent effectués au profit des enfants ou des petits-enfants sont exonérés de droits de donation à hauteur de 31 865 € tous les 15 ans, à la condition que le donateur soit âgé de moins de 80 ans.

Pour être exonéré fiscalement, il faut que le donateur soit âgé de moins de 80 ans et que les bénéficiaires soient majeurs ou mineurs émancipés.

- En l'absence d'enfants, la même dispense de taxation de 31 865 euros sur les dons d'argent est applicable aux neveux et nièces ou à leurs enfants.

■ IMPÔT SUR LE REVENU : ALERTE FRAUDE

Tout appel ou message provenant du :
01 44 97 26 36
est une tentative de fraude, alerte la Direction générale des Finances publiques.

BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je soussigné(e)
Nom : _____
Prénom : _____
Grade (ou celui du conjoint) : _____
Décorations : _____
Ancien combattant OUI NON (1)
Armée, Arme ou Service : _____

Date de naissance : _____
Situation de famille : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____

déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers ;

déclare m'abonner au bulletin trimestriel ;

a connu l'existence de l'ANOCR par...

Signature et date :

(1) Entourer la réponse

TARIFS DES COTISATIONS ET ABONNEMENTS AU 1^{er} JANVIER 2017*

Grade (ou grade équivalent dans les autres armées, armes et services)	OFFICIERS			CONJOINTS SURVIVANTS		
	Cotis. €	Abon. €	Total €	Cotis. €	Abon. €	Total €
Officier subalterne	15,00	10,00	25,00	7,50	5,00	12,50
Commandant	18,00	10,00	28,00	9,00	5,00	14,00
Lieutenant-colonel	20,00	10,00	30,00	10,00	5,00	15,00
Colonel	23,00	10,00	33,00	11,50	5,00	16,50
Général	29,00	10,00	39,00	14,50	5,00	19,50

(*) Les cotisations sont dues pour l'année civile et doivent être versées au cours du 1^{er} trimestre de chaque année. La cotisation d'un membre dont l'adhésion est recueillie au cours du dernier trimestre est valable jusqu'à la fin de l'année suivante. Le règlement de la cotisation ainsi que les dons donne droit à un reçu fiscal.

Ci-joint le règlement :

Cotisation

Cotisation et abonnement

QUELQUES NOUVELLES AU SUJET DES DÉCORATIONS



MÉDAILLE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Le 18 décembre 2013, le décret n° 2013-1191 modifie les caractéristiques et les modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports.

Le décret élargit le bénéfice de la médaille de la jeunesse et des sports **au domaine de l'engagement bénévole**.

La médaille s'appelle désormais « **médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif** ».

L'ancienneté nécessaire pour obtenir les médailles de bronze, d'argent et d'or a été réduite. La médaille est décernée aux personnes pour les services rendus ou d'un **engagement bénévole en faveur de l'intérêt général** », et justifiant en outre des conditions d'ancienneté suivantes :

- **Médaille de bronze** : six années d'ancienneté ;
- **Médaille d'argent** : dix années d'ancienneté (dont 4 ans dans l'échelon bronze).
- **Médaille d'or** : quinze années d'ancienneté (dont 5 ans dans l'échelon argent).

Les dossiers de candidature sont à déposer à la Préfecture du département de résidence (ou du lieu où sont effectués les activités bénévoles) 6 mois avant la promotion (1^{er} janvier ou 14 juillet).

LA LÉGION D'HONNEUR : LES CONTINGENTS 2015-2017

– **Décret n° 2015-484 du 28 avril 2015** modifiant le décret n° 2015-434 du 15 avril 2015 fixant les contingents de croix de la Légion d'honneur pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

– **Décret n° 2015-435 du 15 avril 2015** fixant les contingents de croix de l'ordre national du Mérite pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Le « contingent annuel » du ministère de la défense est exceptionnellement majoré de 600 croix de chevalier, destinées aux anciens combattants justifiant :

- pour « **les anciens de la guerre 1939-1945** », d'un fait de guerre ou citation au titre de cette guerre ;
- pour « **les anciens des TOE ou d'AFN** », de la **médaille militaire** et de deux blessures de guerre ou citations.

Ce dernier contingent pourra, dans la limite de 5 %, permettre de récompenser d'anciens résistants particulièrement valeureux.

Les présidents de Groupement peuvent donc proposer les membres qui répondent à ces critères !

Le chancelier national de l'ANOCR (chancelier@anocr.fr) est à votre disposition pour vous aider à établir les dossiers.



Peut-être une nouvelle rubrique qui devrait intéresser un grand nombre de nos adhérents, voire les membres des bureaux de groupement, c'est-à-dire une formation informatique. Le capitaine Jacques NÉEL, membre de l'ANOCR, que nous avons rencontré lors de l'AG de l'Île-de-France à Versailles est un personnage qui a presque 50 ans d'expérience de formateur dans plusieurs ministères, et toujours actif. Pour ce faire il a mis au point, déjà depuis fort longtemps des progiciels de formation et d'aide à la bureautique, constamment mis au goût du jour pour suivre l'évolution technique galopante. Combien de fois ne sommes nous pas en « pétard » contre notre PC car une nouvelle application vient perturber notre marche. Il se propose donc de nous aider à maîtriser ce moyen moderne de communication, sans lequel aujourd'hui rien n'est possible. En même temps il peut former dans chaque groupement un personnel capable d'aider les plus anciens d'entre nous à maîtriser cet outil. Présidents de groupement, n'hésitez pas à prendre contact avec lui afin d'aider vos membres à être plus à l'aise avec cet outil.

SENSIBILISATIONS « INFORMATIQUE & BUREAUTIQUE »... Excellent vecteur de contacts humains permanents

Par le capitaine (er) Jacques NÉEL
E-mail : jacquesneel@orange.fr

Et si nous mettions en pratique l'affirmation de ce sous-titre dans tous les groupements de l'ANOCR, comme le groupement « Normandie » l'a si bien fait ces dix dernières années ?

UN EXEMPLE À SUIVRE...

Eh oui, de 2006 à 2016, sous l'influence et à l'initiative du colonel SIMONET, Président du groupement « 14-50 », puis maintenant de la Normandie, des sensibilisations à la pratique « bureautique et informatique » se sont déroulées au profit des membres de son bureau, puis dans des maisons de retraites caennaises et ensuite dans la Manche, directement chez les adhérents « ANOCR ». Plus d'une quarantaine de bénéficiaires ont pu ainsi s'initier.

Le colonel SIMONET en a rendu compte au Président de l'ANOCR qui souhaite maintenant profiter de cette expérience pour améliorer, de façon originale et efficace, les contacts entre adhérents et leurs conjoint(e)s, pendant et surtout après toutes ces réunions pédagogiques.

Oui, combattre l'isolement, partager mails et sms, c'est possible même sans grande

connaissance technique préalable, à condition cependant d'oser, d'être organisé, de savoir ce que l'on souhaite faire, de définir ses besoins personnels... pour, ensuite, les réaliser avec les outils logiciels dont chacun dispose.

OUI, MAIS...

Et pourtant, c'est tout simple car, dès maintenant, tous les Adhérents de l'ANOCR et leurs Conjointes peuvent en bénéficier, pourvu qu'ils le souhaitent et le demandent. Tous les volontaires bénéficieront alors, durant les sensibilisations d'une journée [2 fois 3 heures], puis en permanence chez eux, des supports pédagogiques adaptés, qui ont déjà fait leur preuve, ainsi que du logiciel APMB [Assistance Pédagogique Micro-informatique et Bureautique] composé de 901 questions posées, avec 4 réponses par question, compte tenu de l'évolution des logiciels.

DE QUELLE MANIÈRE ?

1) Que chaque groupement de l'ANOCR détecte dans sa région un adhérent volontaire pour reprendre le « flambeau pédagogique

normand » et former ainsi ultérieurement ses collègues et leurs conjoints.

2) Une fois trouvés, ces volontaires suivent, à Paris ou en province [au Sud, à l'Ouest, au Nord et à l'Est de la Métropole (lieux à définir)] une formation d'un ou mieux, de 2 jours, animée par votre serviteur, pour :

- découvrir le contenu de tous les outils pédagogiques mis à leur disposition ;
- prendre connaissance des propositions de formation, adaptées à la demande
- et enfin, dialoguer avec l'animateur normand qui répondra à leurs questions.

3) **Et ces supports pédagogiques, quels sont-ils ?** Parmi les plus importants, mis gracieusement à la disposition des adhérents de l'ANOCR, on trouve :

▪ en premier : « **Ce qu'il faut connaître ou apprendre, pour tout débutant** » : *c'est facile, ensemble...* et ce, pour appréhender sans angoisse sa messagerie [mails, pièces jointes, contacts...], l'accès à Internet, comment organiser ses outils, quels qu'ils soient, en fonction de ses réels besoins ?, etc. [134 pages, en 8 parties, avec des exercices pratiques et adaptés, simples et concrets].

▪ en 2^e « **Mon téléphone portable, mon micro-ordinateur : réflexes évidents à acquérir pour enfin être autonome** » [35 pages].

▪ en 3^e [et pour moi, le plus important] : « **Pourquoi et comment organiser son micro et son téléphone ?** » [76 pages]. Dans ce support tout y passe : des préalables à toute future organisation, en prolongeant avec l'organisation de son disque dur, puis de ses disques externes [ne serait-ce que pour ranger et retrouver toutes ses pho-

tos... *j'en passe et des meilleurs*], en affinant la présentation du 1^{er} écran de son micro, suivie par l'adaptation de sa messagerie et de son navigateur « Internet » en fonction de ses propres attentes, sans oublier au final l'organisation de son téléphone portable avec les choix retenus en dépit de toutes les futilités proposées par les constructeurs !

▪ en 4^e : « **Windows 10, découverte, installation et comment l'utiliser au mieux ?** » [53 pages].

▪ en 5^e et ce, pour chaque logiciel : « **Comment définir ce que sera plus tard mon tableau** « sous « Excel » ? [ou mon diaporama « Powerpoint » ou mon rapport, mon texte sous « Word »], **puis le concrétiser sur papier, avant de le réaliser tout en apprenant** « Excel et Calc » [ou le logiciel impliqué (48 pages)].

▪ et d'autres supports pédagogiques spécifiques, en fonction de vos attentes.

ALORS... LA BALLE EST DANS VOTRE CAMP...

Lecteur de cet article, incitez aussi votre conjoint(e) à le lire et n'hésitez pas : informez de votre désir de formation le responsable de votre groupement. Soyez assurés que nous vous renverrons la balle, accompagnée d'une espérance pragmatique et efficace dans l'utilisation de vos outils « multimédia », *mais à condition d'oser et de vous lancer !*

Pour celles et ceux, malheureusement seuls, ces sensibilisations en commun sont aussi, à coup sûr, le moyen d'enjamber un peu votre solitude et la garantie de communiquer, ensuite, un peu plus.

À bientôt.



COURRIER DES GROUPEMENTS

GROUPEMENT DE NORMANDIE

L'assemblée générale du groupement Normandie s'est tenue le 18 novembre 2016, à Le Molay-Littry, dans le Calvados.



Cette année, le groupement avait retenu deux thématiques. D'une part, la création du groupement Normandie en avril 2016 et son accompagnement dans les domaines de l'organisation et du fonctionnement ; d'autre part, dans le cadre du lien intergénérationnel, les membres ont assisté au concert de la Sainte Cécile, donné par la philharmonie des mineurs de le Molay Littry, au cours duquel ont été remis un prix à deux jeunes musiciens ainsi qu'une aide pour le développement de la classe adaptée au handicap, de l'école de musique.

A 15 heures, dans la salle de Le Molay-Littry, après quelques mots d'accueil suivis d'une courte information sur la ville, ancienne cité minière, et la philharmonie des mineurs, le colonel Simonnet remerciait monsieur le maire, Guillaume Bertier et

son adjoint, Pascal Mariotti, pour l'excellent accueil qui a été réservé au groupement et la mise à disposition des très belles installations. Monsieur le maire souhaitait la bienvenue à l'ensemble de l'assistance, avant que le colonel Simonnet déclare ouverte l'assemblée générale.

Un instant de recueillement était observé à la mémoire des camarades, ami(e)s et en hommage à nos soldats décédés depuis un an, ou atteints dans leur chair au cours d'opérations menées au service de la France sur les théâtres d'opérations, sans oublier les victimes d'attentats qui ont endeuillé notre pays.

Après avoir présenté deux nouveaux adhérents, remercié les membres du bureau pour l'excellence du travail de préparation de ce rendez-vous, et donné la parole au lieutenant-colonel Flam-

bard pour la lecture du message du président national, le président, le vice-président chargé de la reliaison, le secrétaire ont exposé le bilan positif de l'ensemble des actions menées, des effectifs, des résultats comptables, suivis du rapport du vérificateur aux comptes, le colonel Hummel.

A l'issue des débats qui n'ont pas suscité de remarques particulières, le président du groupement a mis au vote les questions prévues à l'ordre du jour, sauf le renouvellement du bureau prévu en seconde partie, qui ont toutes recueilli l'unanimité.

A celles relatives à l'information des membres, ont été abordés le projet de partenariat avec le Crédit Lyonnais au profit de la classe adaptée au handicap de l'école de musique du Molay-Littry qui n'a pas abouti cette année ; le rapprochement de l'ANOCR vers la fédération nationale André Maginot (FNAM) ; la formation sur Windows 10 dispensée gracieusement par le capitaine Jacques Néel, avec un témoignage du général Albert Dupont ; le site du groupement et la contribution du groupement à l'aide à la reconversion des militaires avec la mission d'aide à la reconversion de l'ANOCR (MARA), aujourd'hui partenaire de la chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale du Cal-

vados-Orne. La création de cette structure vise à aider et accompagner les personnels quittant l'institution militaire pour une reconversion dans les métiers de l'artisanat par le biais d'informations, d'ateliers ou de formations et d'accompagnement de projet, en relation étroite avec l'antenne de Défense mobilité de Cherbourg.

Après une courte pause, le colonel Simonnet présentait la seconde partie consacrée à la thématique : « *Ensemble, décidons de l'avenir du groupement* ». Il s'agissait de mener une réflexion riche d'incertitudes, sur son organisation future dans le format groupement Normandie, autour de quatre thèmes : l'intégration des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime, la Reliance, les activités/loisirs et la communication.

Le président précisait que cette organisation dépendrait de l'investissement des adhérents, sans nécessairement les faire entrer au bureau mais en utilisant leurs compétences, leurs envies, et surtout leur temps disponible pour assurer des fonctions de référents ou de correspondants dans les quatre départements. L'avenir du groupement en résulterait, le colonel Simonnet citait le philosophe Henri Bergson « *L'avenir ne sera pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons en faire* ».

A partir du diagnostic posé par le lieutenant-colonel Monnier, les débats qui ont

suivi, menés par le lieutenant-colonel Margueret, ont dégagé quelques idées intéressantes dans chacun des thèmes. A part l'acceptation par le commandant Brigitte Eliard d'assurer la fonction de vice-présidente, chargée du département de la Manche, aucun nouvel engagement spontané d'adhérents présents dans les postes à pourvoir n'a été relevé, notamment celui de vice-président chargé de la Reliance, avec l'arrêt du lieutenant-colonel Margueret qui n'a pas souhaité effectuer un troisième mandat. Pourtant, cette fonction est essentielle au bon fonctionnement du bureau et du groupement. En effet, la Reliance où la raison sociale est au cœur de notre préoccupation de tous les jours. C'est notre raison d'être. Plus que jamais, il s'agit de donner du sens au lien qui unit les membres du groupement. Un lien synonyme d'entraide, mais aussi de solidarité à l'égard de nos adhérents et entre les générations. Plus que jamais, il s'agit de nourrir ce lien grâce à l'action des correspondants de secteurs des quatre départements pour agir rapidement et efficacement vers celles et ceux en difficulté, ou pour combattre l'isolement voire la perte du lien social.

Toute l'organisation mise en place, depuis quatre ans, par le lieutenant-colonel Margueret, qui donne des résultats remarquables dans les huit secteurs du Calvados et de la Manche, risque de disparaître

en l'absence d'un successeur. Le manque de correspondants Reliance dans l'Eure et la Seine-Maritime ne permettra pas, dans l'immédiat, le lien recherché avec les adhérents, tout en ne facilitant pas l'intégration des deux départements qui, dans cette condition, s'annonce longue et compliquée sans ces points d'appui.

Le président déplorait cette situation et proposait de terminer cette seconde partie par le renouvellement du bureau avec les mises en place programmées d'un vice-président conseiller armée de l'air, d'un trésorier, d'un administrateur du site et de la vice-présidente, chargée du département de la Manche.

Les épouses ont été invitées à visiter le musée de la mine ouvert spécialement pour l'occasion.

Ensuite, les membres se sont déplacés vers la salle du module où se tenaient le buffet dînatoire et pour accueillir nos invités.

Le colonel Simonnet remettait la médaille de l'ANOCR à monsieur Guillaume Bertier et à Fabrice Mahieu ainsi qu'un souvenir à monsieur Pascal Mariotti.





Les adhérents ont ensuite assisté au concert de la sainte Cécile donné, en avant-première, à leur intention, par la philharmonie des mineurs du Molay-Littry, en présence des autorités civiles et militaires du Calvados, ainsi que des associations d'anciens combattants.

Les 64 musiciens, avec deux tambours invités, sous la direction de Fabrice Mahieu et Michel Varailon, ont interprété un répertoire varié, du *Boléro* de Ravel aux *Airs du poilu* avec un hommage à Michel Delpech, en passant par un Medley de marches et de refrains de l'Empire.



A cette occasion, dans le cadre du lien intergénérationnel, deux prix ANOCR ont été attribués à deux jeunes musiciens de la philharmonie âgés de 12 et 10 ans. Un chèque était remis à Fabrice Mahieu, directeur de l'école de musique, pour aider au développement de la classe adaptée au handicap de l'école.

La partition de qualité a enchanté le public, les membres du groupement et les autorités.

Près de deux heures de spectacle qui nous auront fait passer un très beau moment de partage musical, chargé d'histoire

et de convivialité. Un grand merci à la municipalité de Le Molay-Littry et à Fabrice Mahieu, directeur de l'école de musique.



GROUPEMENT DE DORDOGNE

La journée de rentrée du groupement s'est déroulée, cette année, sur la commune de Saint-Pierre-de-Chignac à quinze kilomètres de Périgueux.

Le général GAUDY, président du groupement, nous a fait découvrir un lieu classé monument historique mais d'une surprenante modernité : le chai de Lardimalie, construit en 1902.

Transformé en musée du vin et de la vigne, par les propriétaires actuels Christian et Jacqueline de Mullenheimils l'ouvrent au public en juillet 2009.

VISITE DU CHAI DE LARDIMALIE

Le négociant Jules-Honoré Sécrestat Périgourdin d'origine, fut l'inventeur du Bitter



Sécrestat et du Toni Kola qui firent sa fortune et furent vendus dans le monde entier.

En 1902, il fait appel à l'architecte Ernest Minvielle pour édifier les chais de son domaine de Lardimalie. Ayant fait fortune avec un apéritif à base de vin, le « Bitter Sécrestat », ce grand admirateur du vignoble médocain a appliqué les méthodes bordelaises pour relever le domaine décimé par le phylloxéra.



Ernest Minvielle, à qui l'on doit de nombreux cuviers dits médocains, déploie ici tout son savoir-faire : les bâtiments sont disposés selon un plan en U avec cuvier à étage au centre, encadré de deux ailes en retour abritant les chais. À l'intérieur du cuvier, le plancher et l'outillage viticole sont conservés permettant de mieux comprendre les différentes étapes de vinification.

Le musée les présente sur 1 500 m² dans leur cadre naturel. Il évoque aussi les hommes qui ont travaillé là jusqu'en 1967,

date de la dernière vendange, et le parcours étonnant de son constructeur.

REPAS À LA FERME AUBERGE DE LA MAURINIE SITUÉE À EYLIAC



Nous avons été accueillis à la table de la famille Alard après avoir dégusté des vins de propriétaires locaux à la sortie du chai de Lardimalie.

Héritiers du savoir-faire culinaire du Périgord ils nous ont proposés un menu typiquement périgourdin qui fut apprécié par tous les participants.



GROUPEMENT AIN - HAUTE-SAVOIE - SAVOIE - ISÈRE

Sortie du groupement

Le 22 septembre 2016 par une splendide journée d'automne, les fidèles des groupements de l'Ain, La Haute-Savoie, l'Isère et de la Savoie embarquèrent au Grand Port d'Aix-les-Bains

sur « l'Aix Space » un des 6 bateaux de la Compagnie des Bateaux du lac du Bourget et du Haut-Rhône spécialement affrété par l'ANOCR 73/38 pour cette croisière sur le lac du Bourget et sur le Haut Rhône.

À ce jour, la Compagnie des Bateaux du Lac du Bourget et du Haut-Rhône est une référence dans la navigation. Avec une flotte de 6 bateaux, de 75 à 150 places, et une équipe de professionnels à l'écoute des passagers, la Compagnie offre différents types de croisières d'exception.

Accueilli par l'équipage et son Commandant le groupe se vit servir café et jus de fruits pour commencer cette agréable matinée.

Émerveillé devant la beauté d'un lac naturel, nous découvrons sa côte sauvage en passant devant l'Abbaye d'Hautecombe, édifice cistercien du XII^e siècle qui surplombe le lac.

L'Abbaye d'Hautecombe, monument cistercien classé du XII^e siècle, chargé d'histoire, il figure comme le lieu le plus visité de Savoie. Sa façade royale est visible uniquement depuis le lac. L'accès en bateau est incontournable.

Nous découvrons le lac dans toute sa grandeur en longeant la côte sauvage avant de sillonner sur le canal de Savières et d'en découvrir le charme. Premier passage de l'écluse de Chanaz agrémenté d'un petit apéritif et escale à Lavours pour une

visite de la cuivrerie. Belle démonstration d'artisanat d'art avec un des derniers dinandiers français.

Reprise du bateau pour un petit voyage sur le haut Rhône jusqu'à BELLEY avec le déjeuner à bord agrémenté de vues superbes aux couleurs automnales.

Repas terminé nous repassons l'écluse avant de faire escale dans le pittoresque village de Chanaz des temps libres sont prévus pour les passagers. Les nombreuses visites possibles agrémentent notre escapade à la découverte des richesses artisanales de Chanaz (moulin à huile, brûlerie, chocolaterie, poterie d'art, artiste peintre).

Retraversée du lac par sa côte Est où nous découvrons le château de Châtillon, les vignobles de St Innocent et les constructions architecturales de la voie de chemin de fer.

A 18 heures après 8 heures de croisière s'achève cette journée inter-groupe qui nous a permis de nous retrouver et de resserrer les liens amicaux dans l'esprit de notre association. Bon vent à tous et à l'année prochaine sous l'organisation du groupement de l'Ain.



GRUPEMENT DE SEINE-ET-MARNE

L'ANOCR 77 (Seine-et-Marne) a tenu son assemblée générale annuelle le 8 décembre 2016 au centre d'affaires H Center de Melun-La Rochette, en ordre dispersé mais dans une ambiance très conviviale.

Deux des cinq nouveaux adhérents étaient présents et ont donné un « coup de jeune » à l'assemblée. Ils ont été accueillis chaleureusement et ont immédiatement intégré les discussions et les échanges de l'assemblée.

Le colonel VALTIER, toujours président (!) a ouvert l'assemblée générale en donnant lecture de son rapport moral empreint de gravité face à la situation de notre pays mais aussi rempli d'espoir dans l'attente des prochaines échéances électorales et des actions positives promises par les candidats.

Peu de changements dans notre groupement, effectifs maigres mais stables.

Nous déplorons deux décès : M^{me} Le NÔTRE, veuve du colonel, et le Général KANDEL.

Après avoir approuvé le rapport financier du trésorier, l'assemblée a décidé d'organiser dorénavant l'assemblée générale fin janvier-début février pour permettre d'intégrer les comptes annuels clôturés au 31 décembre. Rendez-vous donc en 2018 !

Rejoints à l'apéritif par nos épouses qui revenaient de visiter une exposition au Musée de la Gendarmerie, les participants ont ensuite rejoint le restaurant du Centre pour un amical déjeuner gastronomique très animé avant de se quitter en promettant de se retrouver pour la sortie amicale de Printemps prévue en mai prochain.

Bonnes fêtes et bonne année 2017 !

Colonel (er) Alain VALTIER

GRUPEMENT DE LA VIENNE

Visite aux unités de gendarmerie de Châtellerault

Jedi 6 octobre 2016, le groupement de la Vienne proposait à ses adhérents et à ceux d'associations militaires amies une « journée gendarmerie » au quartier Gendarme Aufort, résidence des unités implantées à Châtellerault. Le thème retenu concernait « la présence de la gendarmerie à Châtellerault et dans l'arrondissement, histoire et évolution, de 1966 à 2016 ». En l'absence de l'escadron 46/2 de gendarmerie mobile



en mission de sécurisation, les adhérents ont été reçus par le chef d'escadron Nicolas Bracq, commandant la compagnie de gendarmerie départementale de Châtellerault. Le général Taché, commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, est venu saluer les participants.

Echanges fructueux entre militaires d'hier et d'aujourd'hui

Le colonel (er) Denis Lemaitre, initiateur du projet, a dressé un rappel historique sur l'implantation des unités et de l'ancienne école de gendarmerie (1958-2009), au moyen d'un support projeté basé sur une compilation des articles parus dans les quotidiens régionaux, au cours des 50 dernières années. Puis le commandant de compagnie a présenté le dispositif actuel des unités de gendarmerie départementale et leurs nouveaux modes d'action.

Le déjeuner organisé par le cercle mixte du quartier était présidé par le général (2S) Bernard Fouquet, président du groupement ANOCR de la Vienne, et par le colo-

nel Chappot de la Chanonie, commandant en second.

Au cours de l'après-midi, les responsables locaux avaient organisé des présentations dynamiques avec personnels et matériels, comportant notamment l'arrestation du conducteur et des passagers d'un véhicule signalé volé. Les visiteurs ont pu apprécier les progrès techniques et matériels réalisés au cours des récentes décennies, tout en perpétuant les traditions de l'Arme. A la fin de la visite, un échange sous forme



de bilan entre personnels d'active et visiteurs a permis une approche de l'avenir des unités désormais toutes implantées sur le site d'Antoigné, en bordure de la rocade de la ville.

Une prochaine réunion du comité de groupement élaborera un programme d'activités pour l'année 2017.

C.D.

GROUPEMENT DE FRANCHE-COMTÉ

Compte-rendu de l'assemblée générale du 14 octobre 2016

L'assemblée générale du groupement de l'ANOCR FRANCHE-COMTÉ a eu lieu vendredi 14 octobre 2016 en salle Jean-de-Vienne au cercle de la base de défense de Besançon.

Après le café d'accueil, le Commissaire Général de Division Jérôme GUILLOZ a présenté le Lieutenant-colonel PAUL de l'état-major de la 1^{re} division pour une conférence sur la nouvelle organisation de l'armée de terre. Ensuite, le CGD GUILLOZ a ouvert l'assemblée générale par le rapport d'activité en retraçant les principales actions menées par le groupement au cours de l'année.

Après avoir cité les 13 sociétaires disparus en cours d'année, ainsi que les militaires français tombés en opérations extérieures et les 127 victimes des actes de terrorisme depuis la dernière assemblée générale, l'assistance a observé une minute de silence à leur mémoire.

En dépit de quelques recrutements ponctuels, les effectifs du groupement continuent de diminuer. Ceux-ci comportent actuellement 225 adhérents dont 61 veuves et 164 officiers. La relève n'est pas assurée et cette situation constitue un souci majeur pour l'équipe dirigeante du Groupement. Les jeunes officiers retraités doivent s'investir davantage, des places sont à prendre pour pérenniser la vie du groupement.

Au titre de l'aide sociale, mission essentielle de l'ANOCR, le groupement a sollicité le siège pour obtenir des secours au profit de plusieurs adhérentes confrontées à des besoins occasionnels importants lors de décès ou devant faire face à des dépenses liées à des maladies incomplètement remboursées. Des secours d'un montant total de 1 800 € ont été obtenus du siège pour trois veuves en début d'année puis par la suite en cours d'année le siège a également octroyé 4 950 € de secours pour 5 adhérentes confrontées à des difficultés. A chaque fois le groupement a élaboré un dossier détaillé justifiant les demandes. Pour sa part, sur ses fonds propres le groupement a donné 1 200 € de secours.

Au profit des blessés de l'armée de terre, le groupement a adressé un don de 200 € à la CABAT via l'ADO et 50 € à L'ASAF pour son action en faveur de l'armée française. Tous

les ans, le groupement donne 50 € par département pour l'attribution d'un prix au concours national de la résistance auprès des collégiens et des lycéens. La remise des prix en préfecture a eu lieu en présence du Président à Besançon et des vice-présidents dans les autres départements.

L'assemblée s'est poursuivie par la présentation détaillée des effectifs et des finances par le Lieutenant-colonel François PELLETRAT de BORDE, secrétaire-trésorier du groupement. Le rapport de la vérification des comptes a été lu par le Capitaine PY et le quitus a été voté à l'unanimité.

Après une courte pause, Le CGD GUILLOZ a accueilli les autorités militaires et civiles venues participer à l'assemblée plénière. Aux autorités militaires présentes l'assistance posa de nombreuses questions sur l'opération « Sentinelle » et notamment ses conséquences sur l'entraînement des régiments et le moral des soldats ainsi que sur l'annonce récente de la création de la garde nationale. Les échanges se poursuivirent autour du vin d'honneur avec les autorités, puis un déjeuner convivial et sympathique clôtura cette journée.

GROUPEMENT PARIS - ILE-DE-FRANCE



Le groupement Paris - Ile-de-France s'est réuni en Assemblée Générale à Versailles le 17 novembre.

Cette toute première délocalisation a permis de toucher un public différent centré sur le département des Yvelines. Le VA Olhagaray, président du groupement, a rappelé les actuels centres d'intérêt de l'ANOCR : le recrutement, les groupements en difficulté, la défense des intérêts des adhérents.

Le CA Bonneville a ensuite présenté le rapport d'acti-

tivité 2016 ; il a fait état d'une baisse sensible des effectifs, due, essentiellement, à la mise à jour du fichier Extranet.

Le groupement se met progressivement en ordre de bataille. Depuis cette année une cellule sociale fonctionne. Mais il reste beaucoup à faire et les bonnes volontés sont les bienvenues.

Enfin, le point majeur abordé au cours de notre assemblée a été le projet de création d'un groupement 78 (Yvelines) à l'instar de la création,

il y a 2 ans, du groupement 91 (Essonne). Cette proposition a reçu un accueil positif, plusieurs adhérents étant favorables à cette idée. Il reste à trouver les adhérents prêts à constituer et animer les équipes pour mettre en route ce projet.

Aux résultats... en 2017 !

Deux présentations passionnantes ont clos notre assemblée :

– le capitaine Néel nous a invités à devenir « autonomes face aux multimédias » en proposant d'animer des ateliers informatiques aux adhérents intéressés ;

– « servir la nation, son département, sa commune », thème que développa de manière concrète et réaliste le Général (2S) Chauvaucy.



NÉCROLOGIE

11. Aude (11) Colonel Robert Sejalon, le 26 septembre 2016.

13. (04.05.20.84) Groupe-ment interdépartemental de Marseille. Colonel Jean Doudoux, en juin 2016. Capitaine Roland Blondeau, le 3 juillet 2016. Lieutenant Louis Lacladère, en 2016. Général Daniel St Macary, le 4 avril 2015. Capitaine Emile Urbillac, le 9 octobre 2016. Capitaine Jacques Germain, le 17 décembre 2015. Commissaire colonel René Rigaud, le 18 octobre 2016. M^{me} Simone Arche, veuve du commandant, le 1^{er} août 2016. Rectificatif : une mauvaise information nous a conduits à commettre une erreur dans la rubrique nécrologique du bulletin trimestriel d'octobre 2016, concernant le général Jacques Champeau de la Boulaye qui est toujours en vie. Nous lui présentons nos excuses.

16. Charente. M^{me} Ginette Bois, épouse du colonel Bois, ancien président du groupe-ment Charente, le 21 octobre 2016. Colonel Gérard Gaudin, le 15 novembre 2016.

18. Cher. Commandant Emile Jacob, le 24 novembre 2016.

24. Dordogne. Lieutenant-colonel Jacques Le Tensorer, le 20 septembre 2016. Colonel Xavier Larue, le 5 novembre 2016.

25. Franche-Comté. Colonel Michel Roth, le 1^{er} novembre 2016. Lieutenant-colonel Edouard Michou, le 17 novembre 2016.

30. Gard. Médecin en chef René-Yves Clec'h, le 12 septembre 2016. Colonel Jean-

Marie Dunaud, le 19 octobre 2016.

35. Ille-et-Vilaine. M^{me} Jeanne-Marie Baron, veuve du commandant, en octobre 2015. M^{me} Marie-Thérèse Piffard, veuve du lieutenant-colonel, le 30 septembre 2016. M^{me} Thérèse Hilt, veuve du colonel, le 12 octobre 2016.

36 - 23. Indre et Creuse. Colonel Robert Normand, le 25 septembre 2016.

38. Isère. Capitaine Pierre Menard, 24 novembre 2016.

44. Loire-Atlantique. Le colonel Paul Saquet, le 25 septembre 2016. Le colonel Roger Cros, le 20 octobre 2016. Colonel Roger Cros, le 16 octobre 2016. Commandant Louis Le Rudulier, le 1^{er} décembre 2016.

45. Loiret. Capitaine Paul Serio, le 13 août 2016. Capitaine Noël Georges, le 16 août 2016.

49. Maine-et-Loire. Général Pierre Durand, le 2 octobre 2016. Colonel Jean Lengagne, le 15 octobre 2016. Lieutenant-colonel Jean Rohel, le 25 novembre 2016.

54-55. Meurthe-et-Moselle - Meuse. Lieutenant-colonel Maurice Lombard, 11 novembre 2016. Colonel Henri Michel, 7 novembre 2016.

57. Moselle. Capitaine Michel Pregnon, le 16 septembre 2016. Commandant Michel Violet, 2 novembre 2016.

65. Hautes-Pyrénées. M^{me} Marcelle Cachou, veuve du commandant Loncan, en septembre 2016. Colonel René

Perignon, le 19 novembre 2016.

69. Lyonnais. Colonel Olivier Bernard de Domsure, le 5 août 2015. Lieutenant-colonel Robert Casenove, le 1^{er} août 2015.

74. Haute-Savoie. M^{me} Gisèle Fau, le 9 novembre 2016.

80. Nord - Pas-de-Calais - Somme. Colonel Claude Moreau, le 27 mars 2016. Capitaine Daniel Allente, le 31 août 2016. Colonel Pierre Paziot, le 1^{er} septembre 2016. M^{me} Marthe Pitoizet, épouse du lieutenant-colonel, le 5 décembre 2015. M^{me} Marie-Thérèse Porcelli, veuve du capitaine, le 23 mai 2016. M^{me} Michelle Bilbault, veuve du général, le 13 août 2016. Lieutenant-colonel Ernest Devismes, le 11 septembre 2016. Commandant Lakhdar Derriche, le 30 septembre 2016. M^{me} Eveline Jocaille, veuve du commandant, le 11 septembre 2016. M^{me} Monique Chaussier, veuve du lieutenant-colonel, le 22 novembre 2016.

83. Var. Colonel Jean Magne, le 13 octobre 2016. Général Joseph Cario, le 14 octobre 2016. Capitaine André Legere, le 17 novembre 2016.

85. Vendée. M^{me} Visse épouse du lieutenant-colonel, le 21 septembre 2016. Capitaine Paul Fortin, le 16 décembre 2015. Commandant Jacques Auguste, octobre 2015.

86. Vienne. Colonel Eudes de Baglion, 27 août 2016. Colonel Gabriel Morgand, le 4 septembre 2016. Colonel Roger Pinault, le 1^{er} septembre 2016.

IN MEMORIAM

Le colonel Raymond MOUYREN a été président du groupement Anocr de Haute-Loire pendant de longues années

Quiconque a déjà assisté à une cérémonie officielle en Haute-Loire connaît forcément le colonel Raymond MOUYREN. Il est ce que l'on appelle couramment « un personnage », figure incontournable du département, et fidèle représentant du monde combattant altiligérien.

Élevé à la dignité de Grand-croix de la Légion d'Honneur en 2011, il fait partie des quelques dizaines de Français (le contingent est fixé à soixante-quinze par la Grande Chancellerie) ayant le droit de porter en écharpe les insignes de cette distinction. Cette décoration lui a été accordée à titre militaire afin de récompenser sa carrière exceptionnelle.

Raymond MOUYREN a participé à tous les grands conflits armés français depuis 1942 : Seconde Guerre mondiale, guerre d'Indochine, de Corée, d'Algérie. Alors que les acteurs et les témoins de ces conflits disparaissent, il était essentiel de recueillir son témoignage. Ses mémoires (*) sont étroitement liées à l'Histoire de France et relatent des événements d'ordinaire enseignés dans les encyclopédies.

Ces mots sont précieux. Pour les réunir, il a fallu beaucoup de temps. Du temps pour persuader : celui qui refuse le terme de « héros » et se considère comme un « soldat de France » a le verbe facile mais la confiance rare. Du temps pour écouter : plusieurs jours d'entretien ont été nécessaires, on ne résume pas quarante-trois années de service dont la moitié de campagnes de guerre en un après-midi ! Du temps pour mettre en forme : agencer, illustrer, citer, re-contextualiser, expliciter, etc. Et finalement éditer.

Vous allez découvrir le récit d'un homme qui a traversé une vie et quatre guerres. Une carrière hors du commun, l'occasion pour chacun de rendre hommage à celles et ceux qui, engagés au service de la patrie, risquent leur vie pour notre liberté.

Eva CURIE

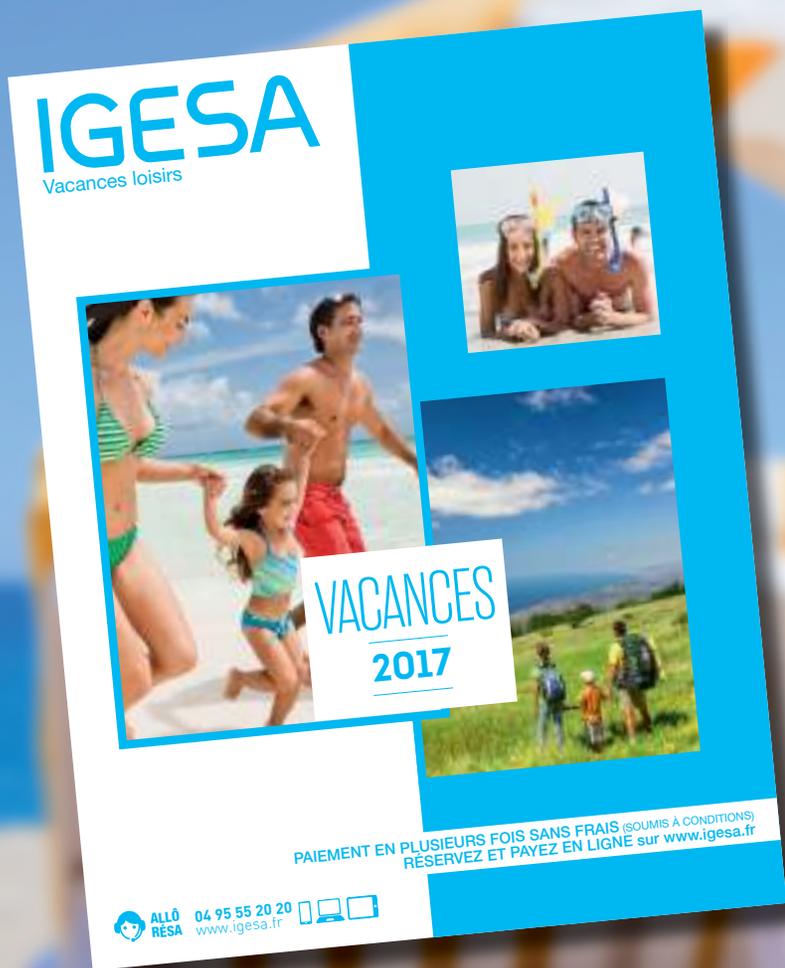
Directrice de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) de Haute-Loire



(*) **Vous trouverez ses Mémoires** sur le site de l'ANOCR www.anocr.com dans une brochure pdf intitulée **brochure-raymond-mouyren** de 76 pages qui a été réalisée par les soins de l'ONAC de Haute-Loire, retraçant la carrière du colonel MOUYREN, grand-croix de la Légion d'honneur, un grand soldat.

IGESA

Vacances loisirs



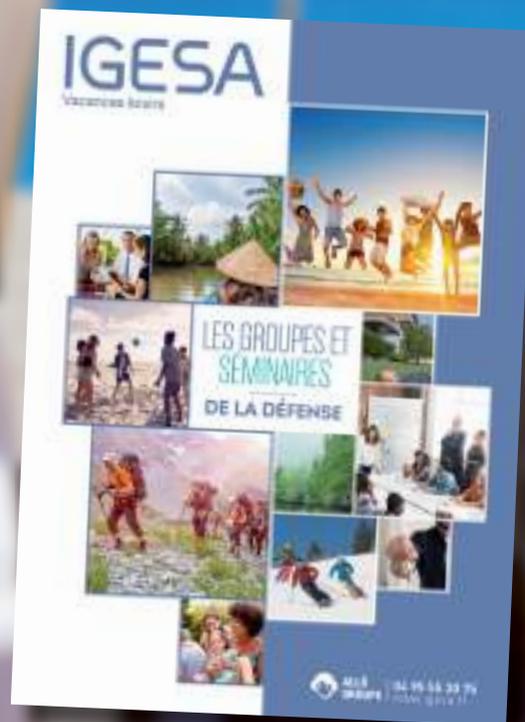
IGESA
Vacances loisirs

VACANCES
2017

PAIEMENT EN PLUSIEURS FOIS SANS FRAIS (SOUMIS A CONDITIONS)
RESERVEZ ET PAYEZ EN LIGNE sur www.igesa.fr

ALLÔ
RÉSA 04 95 55 20 20
www.igesa.fr

The brochure cover features a collage of images: a family walking on a beach, a couple in scuba gear, and hikers in a green landscape. The text is in white and blue on a blue background.



IGESA
Vacances loisirs

**LES GROUPES ET
SEMINAIRES
DE LA DÉFENSE**

ALLÔ
RÉSA 04 95 55 20 20
www.igesa.fr

This brochure cover has a blue background and features a collage of images showing groups of people in various settings, including a group on a boat, people in a field, and a group in a meeting. The text is in white and blue.

Consultez vos catalogues
www.igesa.fr